



Définition du plan guide de revitalisation de CHAGNY

Petite Ville de Demain volume 1 **DIAGNOSTIC**

Ville de Chagny, Maîtrise d'Ouvrage

Mairie de Chagny. 4 rue de Beaune. 71150 CHAGNY

Tel : 07 78 25 66 37

E-mail : Daniel.Gauthey@ville-chagny71.fr

SOLIHA Jura Saône et Loire, mandataire groupement d'étude

SOLIHA 39/71. BP 20460. 32 rue Rouget de Lisle. 39 007 LONS LE SAUNIER CEDEX

Tel : 03 84 86 19 10

E-mail : contact@jura.soliha.fr

N° SIRET : 778396 796 00063

ALKHOS, ingénierie en mobilité

ALKHOS, 15 rue de Pologne - 71 850 CHARNAY-LES-MACON

Tel : 03 85 38 14 54

E-mail : contact@alkhos.fr

VILLE DE
Chagny

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA SAÔNE-ET-LOIRE

ALKHOS ETUDE
CONSEIL
INGENIERIE
DONNONS DU SENS A VOS PROJETS

Sommaire

1 – Eléments de contexte

- 1.1 La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud
- 1.2 Position dans la trame des centralités régionales
- 1.3 Bassin de vie de Chagny
- 1.4 Données démographiques

2 - Infrastructures de transport

- 2.1 Conforter la position de carrefour européen par un ancrage régional renforcé
- 2.2 Organiser l'offre de déplacements sur le territoire
- 2.3 Ville de Chagny, accessibilité aux infrastructures de transport

3 – Les fonctions de centralité d'équipements et de services

- 3.1 Offre d'équipement et de services
- 3.2 Données socio-économiques / 2020 sous le signe de la pandémie
- 3.3 Données sur l'économie sociale et solidaire
- 3.4 le SIRTOM de Chagny

4 –Fonction résidentielle

- 4.01 Attractivité résidentielle : des ressorts pas toujours suffisants dans les grands pôles urbains, des atouts dans certaines petites centralités
- 4.02 Caractéristiques du parc de logements : des potentialités

5 –Fonction identité

- 5.1 Zone écrin des Climats de Bourgogne
- 5.2 Des pôles d'excellence permettant un rayonnement international
- 5.3 Une ville de métiers d'art et de savoir faire
- 5.4 Une culture populaire largement partagée

6 – Végétation et paysage urbain – Enjeu de biodiversité

- 6.1 - Préserver la biodiversité
- 6.2 - Préserver les paysages structurants du territoire

Le positionnement régional de la ville de Chagny

1 – Eléments de contexte

1-1 La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud (CABCS)

La ville de Chagny est située au débouché de la vallée de la Dheune sur le Val de Saône, au pied des premiers coteaux de la Côte d'Or et de la côte Chalonnaise.

Chef-lieu de canton, dans le département de Saône et Loire, Chagny fait partie de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud qui regroupe 48 communes de Côte d'Or et 5 communes de Saône et Loire et dont la création remonte à janvier 2007.



Cette EPCI forme un ensemble de plus de 51 395 habitants (Insee 2018) d'un seul tenant et sans enclave autour de Beaune, commune centre de plus de 20 551 habitants et de Chagny, deuxième pôle, de 5 528 habitants.

L'Agglomération est intégrée au périmètre du SCoT Beaune Côte et Sud, Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges.

La Communauté d'Agglomération est également intégrée au sein du Pays Beaunois. Cette entité rassemble les intercommunalités de Beaune Côte et Sud, Gevrey-Chambertin & Nuits Saint Georges, Bligny Sur Ouches et Rives de Saône. Forte de 89 000 habitants répartis sur 138 communes, le Pays Beaunois anime notamment un programme opérationnel d'amélioration énergétique à travers le Pôle Rénovation Conseil. D'autre part, le Pays Beaunois est signataire du Contrat de Ruralité et de Transition Ecologique (CRTE).

1-2 Position dans la trame des centralités régionales

Source : Les centralités en Bourgogne Franche Comté

Étude du CR de BFC de février 2020

Atlas des centralités

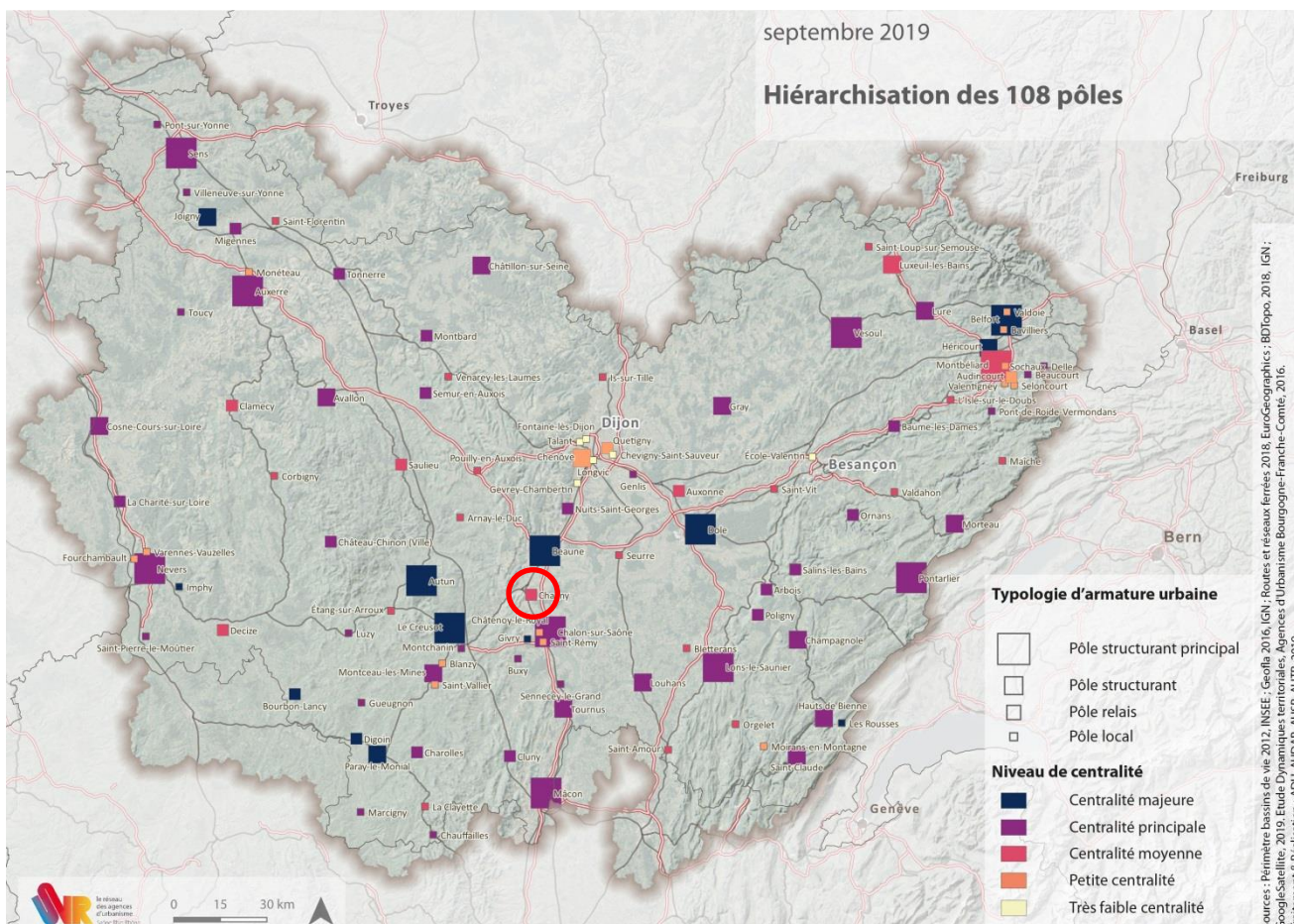
La population, la dynamique démographique, la structure des ménages, sont les premières clefs de lecture d'un diagnostic territorial.

S'ils permettent une compréhension du territoire, ces seuls critères ne traduisent pas toujours la réelle fonction d'une commune pour les habitants alentours.

Les indicateurs retenus pour l'étude précitée renseignent les 4 fonctions structurantes :

- La fonction d'accessibilité
- La fonction économique
- La fonction résidentielle
- La fonction identité

A partir de ces indicateurs, un calcul a été réalisé pour donner une valeur propre à chaque commune. L'étude définit un indice de centralité qui correspond à la moyenne pondérée des indicateurs, de manière à ce que chaque fonction ait le même poids dans l'indice.



Niveau de centralité et positionnement dans l'armature régionale

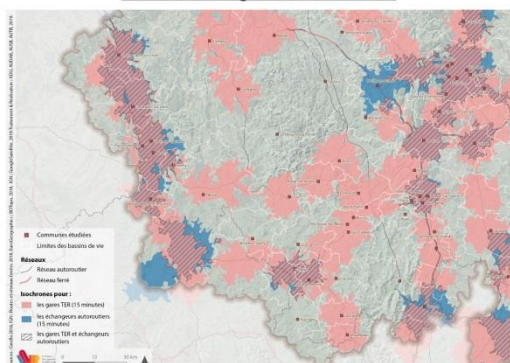
Beaune est le pôle structurant à l'échelle régionale. L'étude précise un indice de centralité de 63.5 et une évolution de l'indice de 0.8 point.

Source : Les centralités en bourgogne Franche Comté
Etude du CR de BFC de février 2020

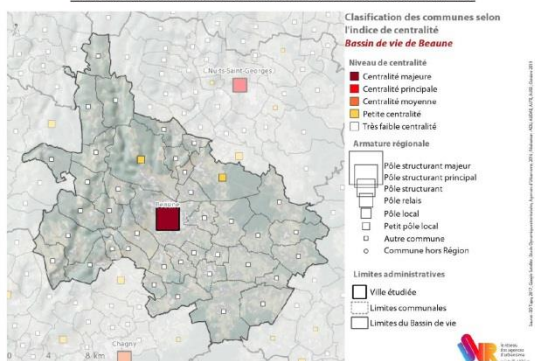
Centralité : Beaune

Indice de centralité : 63,5

Accessibilité régionale du territoire



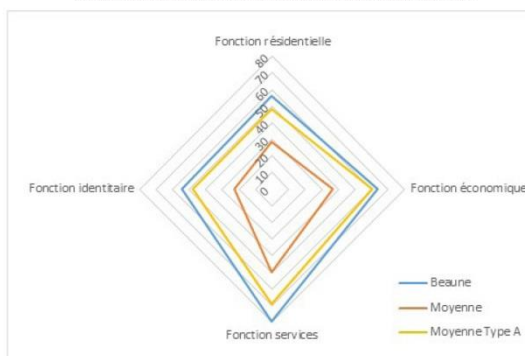
Niveau de centralité des communes du bassin de vie



Beaune, pôle structurant principal à l'échelle régionale, apparaît, comme 4 autres pôles structurants, comme une centralité majeure dans son bassin de vie. Sans présence de ville de rang, ni de classe de centralité analogue dans son bassin de vie, elle concentre sans doute possible les attributs de la centralité du bassin de vie.

L'analyse de centralité étendue au bassin de vie fait également écho à une armature urbaine où Beaune se voit complétée par deux « petits pôles locaux » périphériques, Ladoix-Serrigny et Savigny-lès-Beaune, lesquels font office de petites centralités complémentaires.

Beaune appartient à la catégorie des centralités relativement équilibrées sur leurs 4 fonctions. Elle fait même figure de bon élève dans cette Poids fonctionnel de Beaune dans son bassin de vie.



Evolution de l'indice : 0,8 point

catégorie avec les quatre indices fonctionnels dépassant les 50.

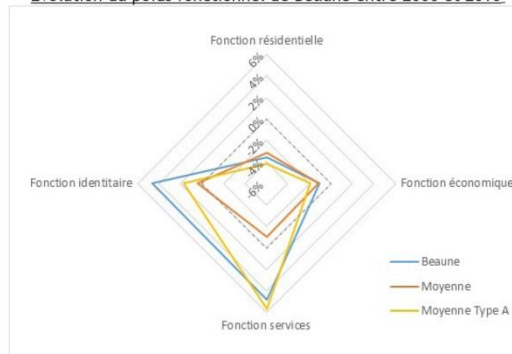
D'un point de vue évolutif, en moyenne, les centralités de cette catégorie ont vu leur fonction résidentielle chuter, leur fonction économique stagner, quand leurs fonctions servicielle et identitaire se développaient. Dans cette catégorie, Beaune se démarque par une déprise résidentielle moins marquée et une fonction identitaire particulièrement renforcée. La très forte hausse du nombre de résidences secondaires (+ 120 %) dans la localité en est un fait marquant. Sur le plan des services, Beaune renforce son rôle prééminent de centralité (+3,6 points) par une concentration de services de rang supérieur. L'analyse entropique souligne la concentration des fonctions identitaire (de toute évidence, sur Beaune) et servicielle.

A l'inverse, la ville enregistre une baisse de son indice résidentiel (-2,1 points) qui s'explique par une relative stabilité démographique (-100 habitants) dans un bassin de vie en croissance (+ 1 300 habitants).

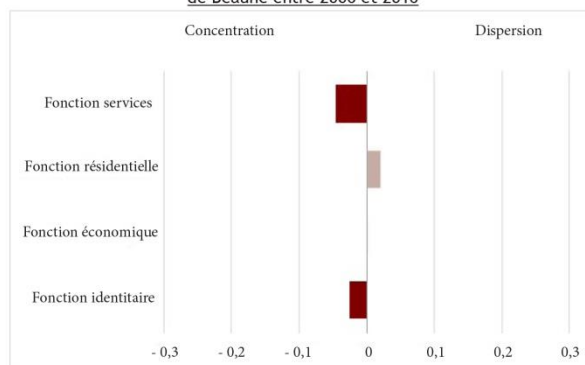
En synthèse, Beaune est une centralité qui réussit à conserver un bon équilibre de ses fonctions via notamment une fonction identitaire dont le développement est un fait majeur. Elle réussit également à conserver ce rôle du fait d'une configuration territoriale qui la place d'emblée comme unique grande ville, dans un bassin de vie qui connaît une dynamique très positive sur tous les plans.

Bassin de vie : Beaune

Evolution du poids fonctionnel de Beaune entre 2006 et 2016



Evolution de l'indice d'entropie par fonction dans le bassin de vie de Beaune entre 2006 et 2016



Chagny se situe entre Beaune et Chalon sur Saône , deux pôles structurants :

- Beaune , centralité majeure à forte concentration de services et de fonctions identitaires
- Chalon sur Saône , centralité principale dont les fonctions services et identitaires se sont développées alors que les fonctions résidentielle et économique se sont affaiblies.

Chagny assure dans son bassin de vie un **rôle de centralité moyenne** et est accompagnée de huit communes assurant un rôle de petite centralité.

Elle assure la vitalité du territoire entre ces deux polarités et les proximités dans les distributions spatiales des services et des activités.

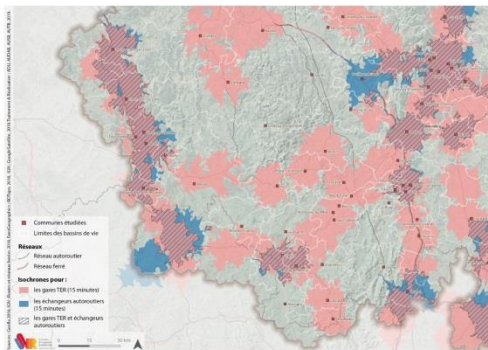
L'étude précise un indice de centralité de 21,7 et une évolution de l'indice de -0.5 point

Centralité : Chagny

Source : Les centralités en bourgogne Franche Comté
Etude du CR de BFC de février 2020

Indice de centralité : 21,7

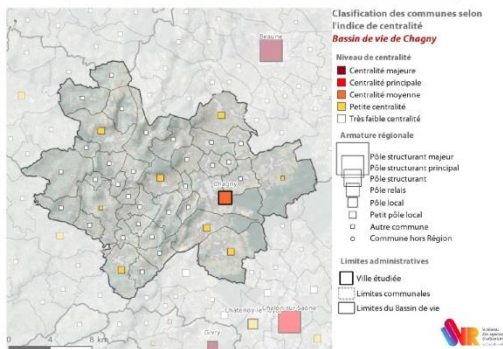
Accessibilité régionale du territoire



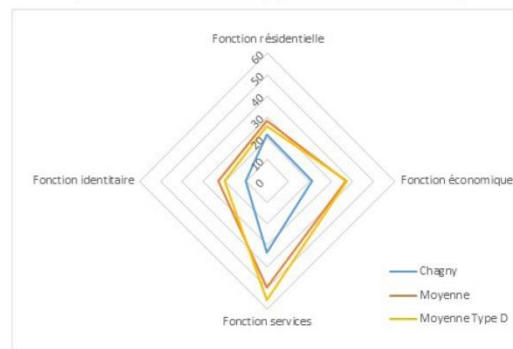
La commune de Chagny (5 605 hab.), en limite de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or est le chef-lieu d'un bassin de vie regroupant 38 communes et plus de 25 500 habitants. Ce pôle relais assure un certain équilibre entre Beaune au nord et Chalon-sur-Saône au sud en se situant à mi-chemin par le train ou les routes départementales. Chagny assure dans son bassin de vie un rôle de centralité moyenne et est accompagnée de huit communes assurant un rôle de petite centralité.

Le poids que représente la centralité de Chagny dans son bassin de vie est inférieur à la moyenne (ind. de 21,7 points contre 37,4 pour la médiane et 34,5 en moyenne) La centralité de Chagny est portée par ses

Niveau de centralité des communes du bassin de vie



Poids fonctionnel de Chagny dans son bassin de vie



Evolution de l'indice : -0,5 point

services (33,7) et l'économie (21,2). Elle se situe cependant à la limite avec les centralités de type C (portées sur les services, l'économie et le résidentiel). La fonction identitaire y est plus faiblement représentée.

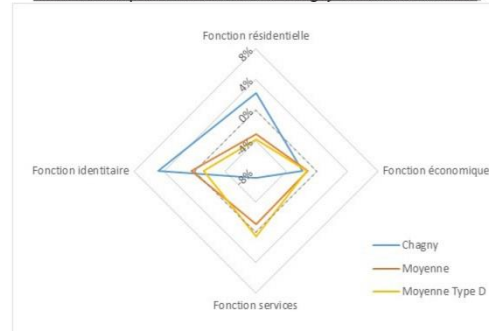
L'indice de centralité de Chagny par rapport à son bassin de vie a diminué ces 10 dernières années (baisse de 0,5 point). Cette évolution est essentiellement due à la fonction services qui s'est affaiblie. Les autres fonctions sont restées beaucoup plus stables, les évolutions oscillant entre -0,5 et 0,5 point. La fonction résidentielle est celle qui a enregistré l'évolution positive la plus forte, grâce à une croissance, et notamment un gain de population (+200 hab. soit +3,7%), de Chagny plus importante que le bassin de vie (+300 hab. soit + 1,2%).

En effet, depuis 10 ans, la dynamique spatiale fonctionnelle du bassin de vie de Chagny tend vers une dispersion géographique de la fonction services. Cela se fait au détriment de la commune de Chagny qui voit son rôle de centralité s'affaiblir pour cette fonction. Cet affaiblissement n'est pas dû à une perte de services mais à un développement proportionnellement plus fort du bassin de vie par rapport à la commune de Chagny.

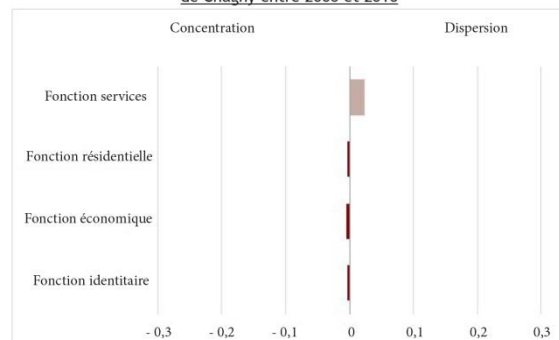
Les services constituant la fonction principale sur laquelle se repose Chagny, son affaiblissement ces dernières années peut venir, si la tendance se confirme, fragiliser le rôle de centralité.

Bassin de vie : Chagny

Evolution du poids fonctionnel de Chagny entre 2006 et 2016.



Evolution de l'indice d'entropie par fonction dans le bassin de vie de Chagny entre 2006 et 2016



La ville de Chagny compte en 2019 5 528 habitants , soit 22.78% de son bassin de vie.

Le poids que représente la centralité de Chagny dans son bassin de vie est inférieur à la moyenne (ind. de 21,7 points contre 37,4 pour la médiane et 34,5 en moyenne)

La centralité de Chagny est portée par ses services et l'économie mais la fonction de service s'est affaiblie (dispersion géographique de la fonction services)

La population, la dynamique démographique, la structure des ménages, sont les premières clefs de lecture d'un diagnostic territorial.

S'ils permettent une compréhension du territoire, ces seuls critères ne traduisent pas toujours la réelle fonction d'une commune pour les habitants alentours.

Enjeu

Les services constituent la fonction principale sur laquelle se repose Chagny. Son affaiblissement ces dernières années peut venir fragiliser le rôle de centralité si la tendance se confirme.

Chagny participe à la cohésion du territoire en assurant la proximité des services et des activités dans un secteur peu dense. La fragilité de cette fonction peut entraîner rapidement des déséquilibres.

La perte de population et la perte de services sont étroitement liées, s'alimentant l'une et l'autre.

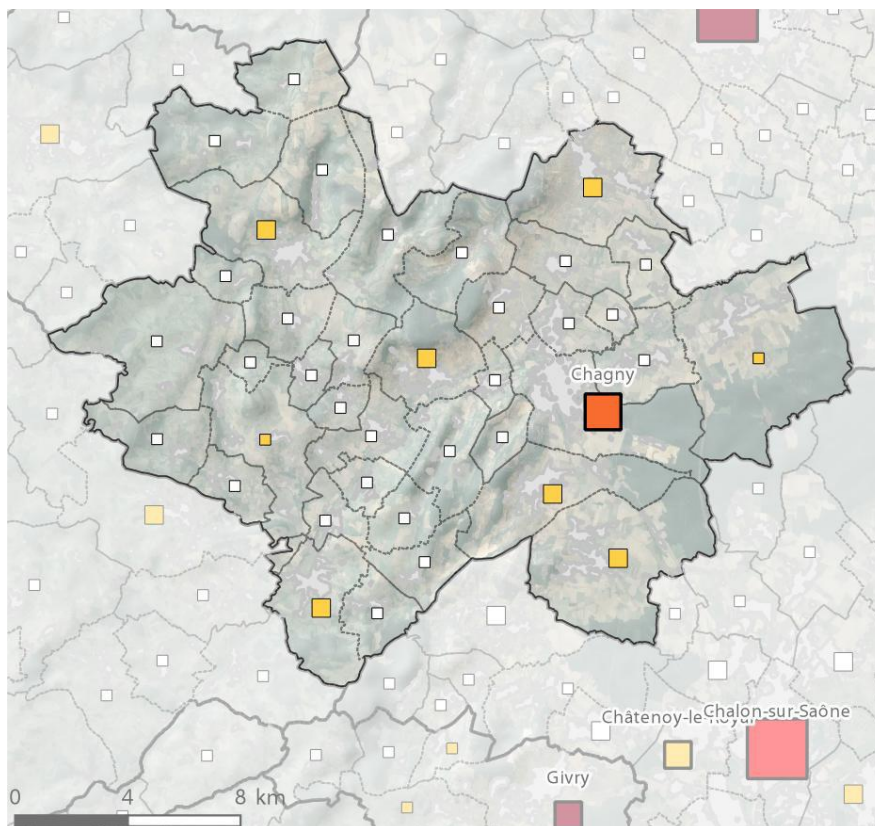
C'est en organisant des complémentarités avec les pôles structurants et en dynamisant sa fonction identitaire que Chagny peut conforter son rôle de pôle relais et son attractivité.

1-3 Bassin de vie de Chagny

Il regroupe 25 communes de Saône-et-Loire et 13 communes en Côte d'Or

La population du bassin de vie de Chagny est de 25503 habitants (2014 rp insee) et 24266 habitants en 2019
Ce pôle relais assure un certain équilibre entre Beaune au nord et Chalon-sur-Saône au sud en se situant à mi chemin par le train ou les routes départementales. Chagny assure dans son bassin de vie un rôle de centralité moyenne et est accompagnée de huit communes assurant un rôle de petite centralité.

Nota : Le bassin de vie selon l'INSEE constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants



Saône et Loire

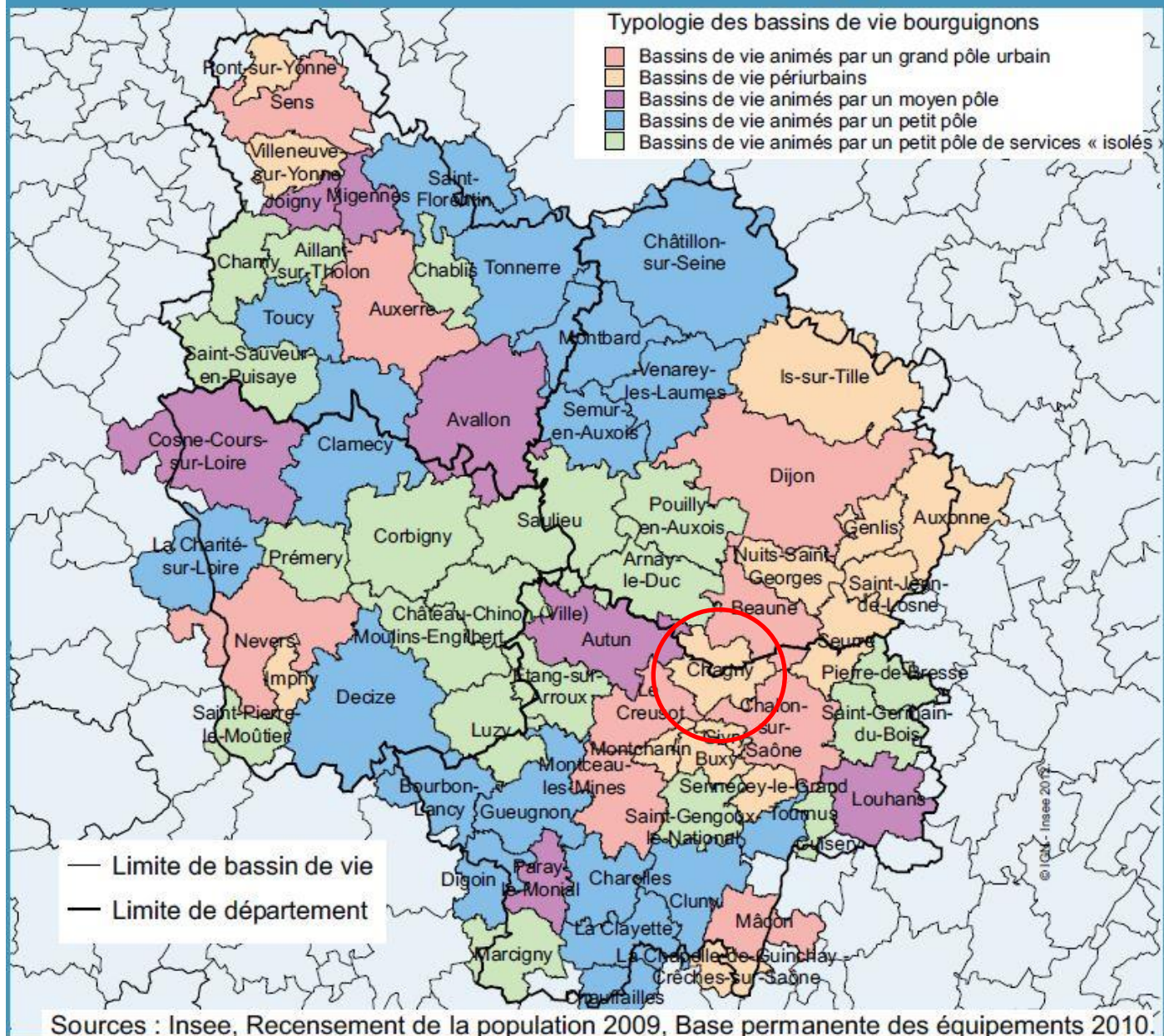
Aluze
Bouzeron
Chagny
Chamilly
Change
Charrecey
Chassey le Camp
Chaudeney
Cheilly lès Maranges
Créot
Demigny
Dennevy
Dezize lès Maranges
Dracy lès Couche
Epertully
Fontaines
Paris-l'Hôpital
Remigny
Rully
Saint-Gervais sur Couches
Saint-Gilles
Saint-Leger sur Dheune
Saint Maurice les Couches
Saint Sernin du Plain
Sampigny lès Maranges

Côte d'Or

Aubigny-la-Ronce
Chassagne-Montrachet
Corcelles-les-Arts
Corpeau
Ébaty
Meursault
Nolay
Puligny-Montrachet
la Rochepot
Saint-Aubin
Santenay
Santosse
Cormot-Vauchignon

Les communes indiquées en bleu font partie de l'EPCI

Cinq types de bassins de vie en Bourgogne



1-4 Données démographiques

Bilan démographique

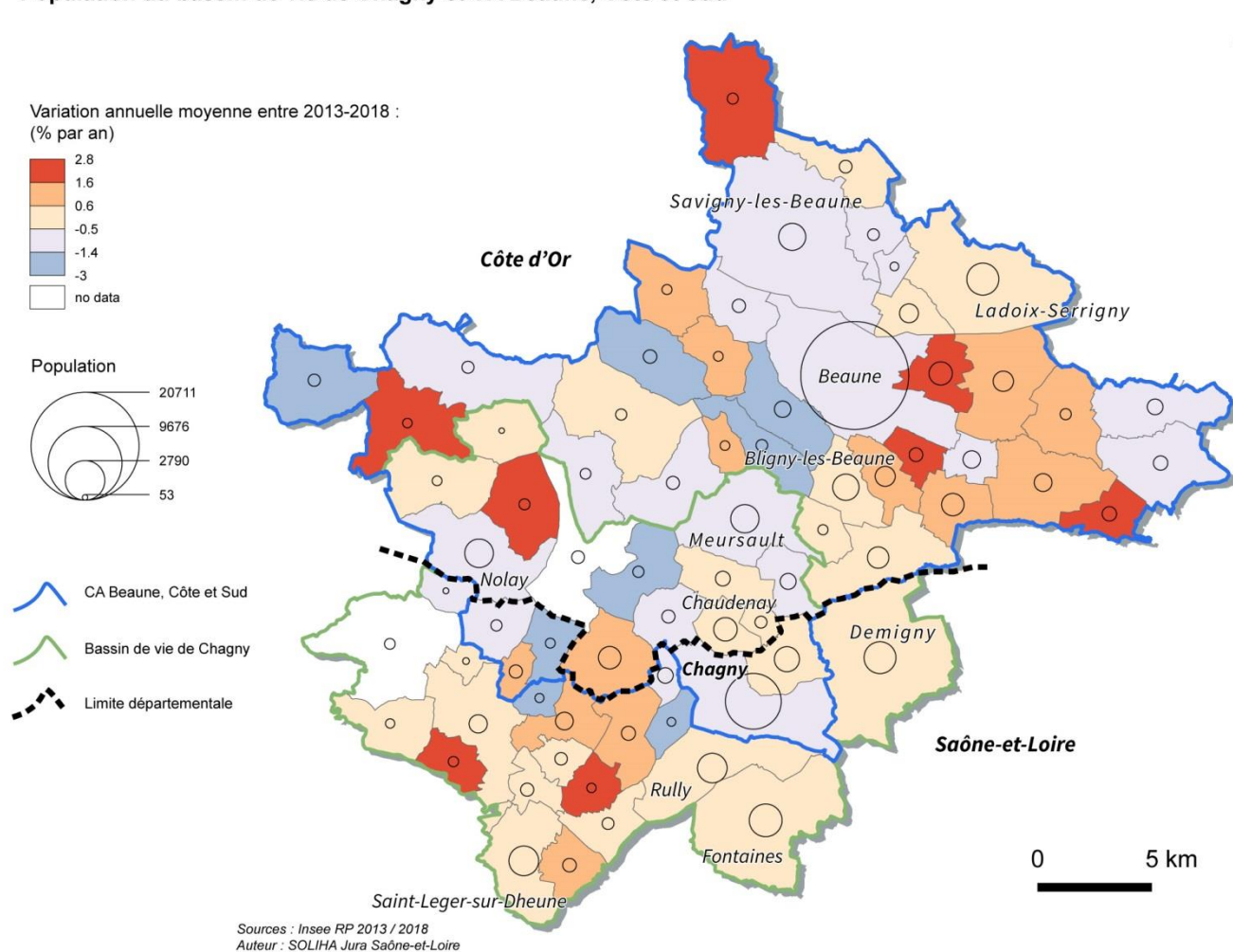
	CABCS	Chagny
2010	52 951 habitants	5 572
2012	52 657 habitants	5 805
2015	52 364 habitants	5 668
2017	52 748 habitants	5 535
2018	51 395 habitants	5 535

Sur la période 2010-2015, la Communauté d'Agglomération a donc connue une légère baisse de sa population (de l'ordre de 590 habitants, soit moins 120 habitants par an environ).

A l'inverse les pôles urbains de la Métropole de Dijon et du Grand Chalon continuent de gagner des habitants, grâce à un solde naturel et un solde migratoire positifs.

Dans ce contexte, le taux de croissance migratoire 2010-2017 de Chagny est faiblement négatif.

Population du bassin de vie de Chagny et CA Beaune, Côte et Sud



Nota : les solde migratoires positifs se situent essentiellement dans des communes ayant très peu d'habitants et ne sont donc pas représentatifs)

Evolution de la taille des ménages

La baisse de la taille moyenne des ménages qui a été constatée dans les données du recensement de l'INSEE en 2015 est de -0.67% par an. Ce faible ralentissement n'est pas propre au territoire beaunois, il a été constaté sur l'ensemble des territoires voisins y compris à Dijon Métropole où la taille moyenne des ménages s'est presque maintenue et est restée inférieure à 2.

Le territoire Chagny-Corpeau a conservé un profil familial :

Taille des ménages 1999 : 2,2
2015 : 2,4
2016 : 2,17

Ce desserrement de la taille des ménages s'explique par le vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie.

Viellissement de la population

La problématique du vieillissement de la population n'est pas propre à l'agglomération beaunoise. Elle transparait dans l'ensemble de la société française.

Sur la Communauté d'Agglomération, 11% de la population personnes âgées de 75 ans ou plus (INSEE 2015) Cette part est légèrement supérieure à celle des intercommunalités de Dijon et de Chalon-sur-Saône, même si la progression annuelle sur les 5 dernières années a été comparativement moins rapide.

Pour Chagny/Corpeau :

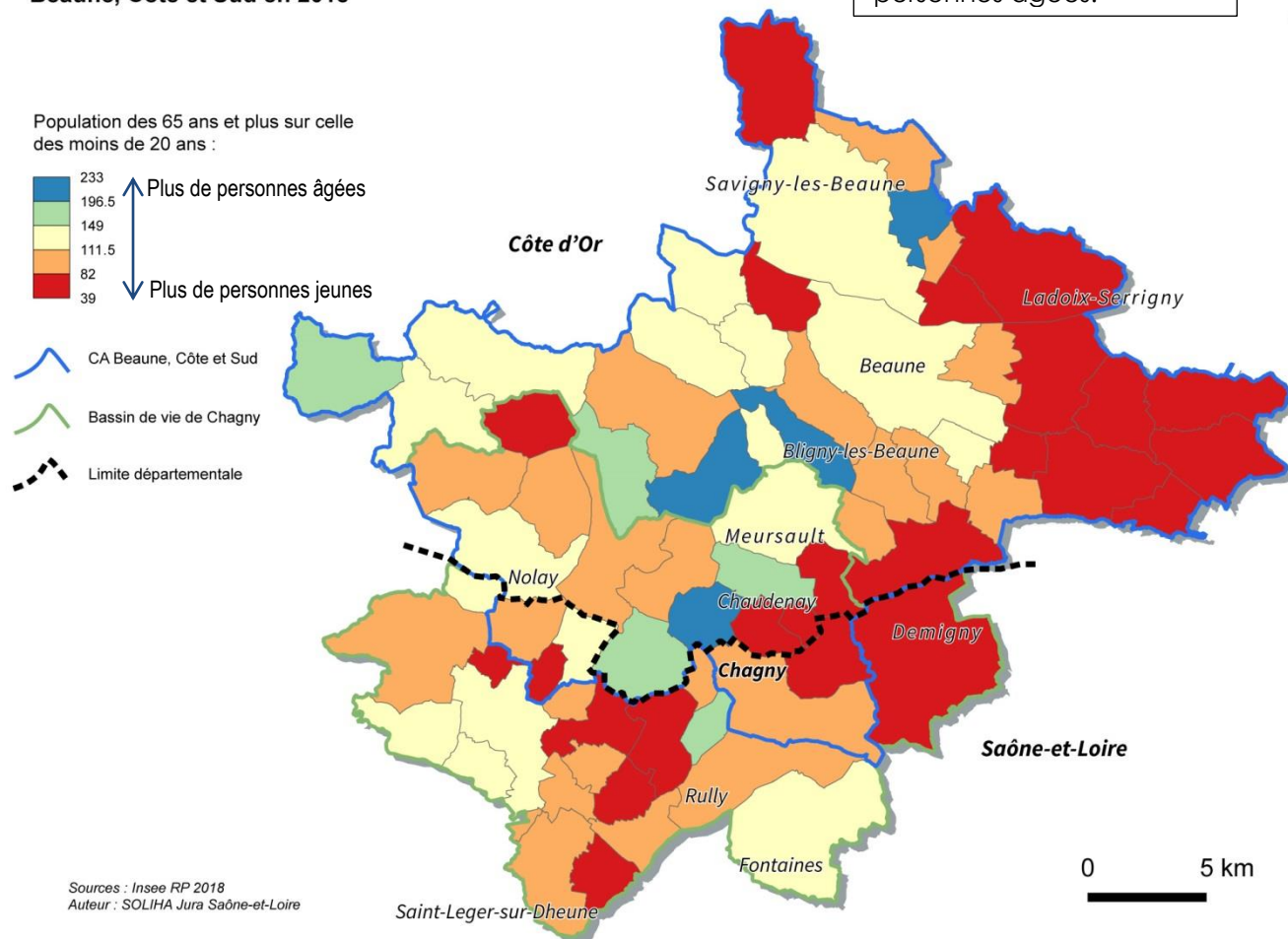
En 2015 :

- part des 60/74 ans : 16.60% (évolution de 2% par rapport à 2010)
- Part des 75 ans et plus : 10.9% (évolution de +0.1% par rapport à 2010)

Cette part a augmentée : 11.69% en 2018

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Indice de vieillissement dans le bassin de vie de Chagny et la CA Beaune, Côte et Sud en 2018

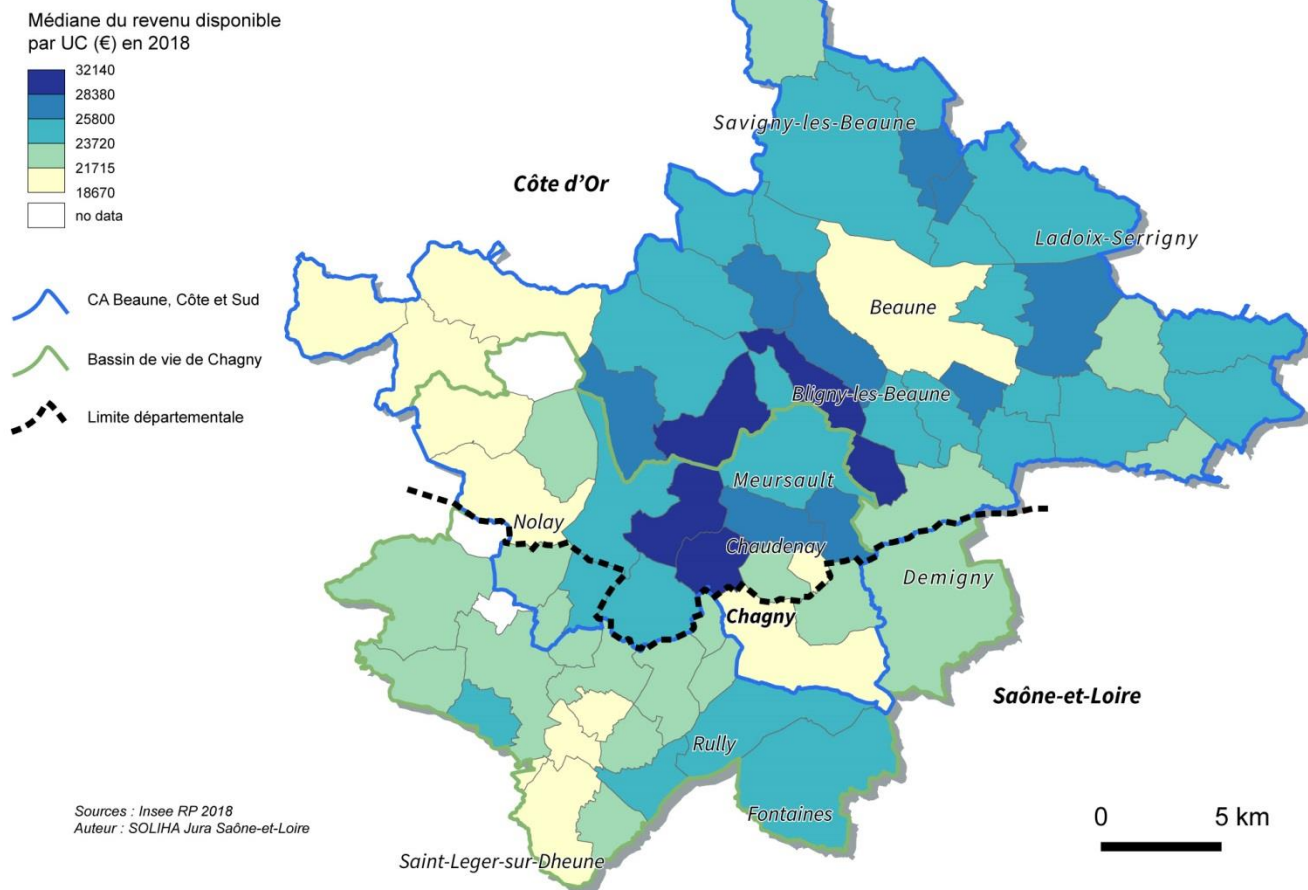


Niveau de vie des ménages

Le niveau de vie dans le bassin de vie de Chagny présente de fortes disparités.

Dans les centralités le niveau de vie des ménages est plus faible, du fait notamment de la présence de logements sociaux.

Niveau de vie des ménages dans le bassin de vie de Chagny et la CA Beaune, Côte et Sud en 2018



2 - Infrastructures de transport

La commune s'est construite au fil des siècles sur des infrastructures de communication, jouissant d'une position de carrefour qui du XVII au milieu du XXe siècle en a fait sa richesse (voie royale, canal du centre, voie ferrée). Aujourd'hui les modes de transport se sont modifiés et si la ville garde une place prépondérante dans le maillage régional sa position reste fragile et nécessite d'être redéfinie : **lieu de passage, pôle d'échange, point relais de transport,**

Enjeu

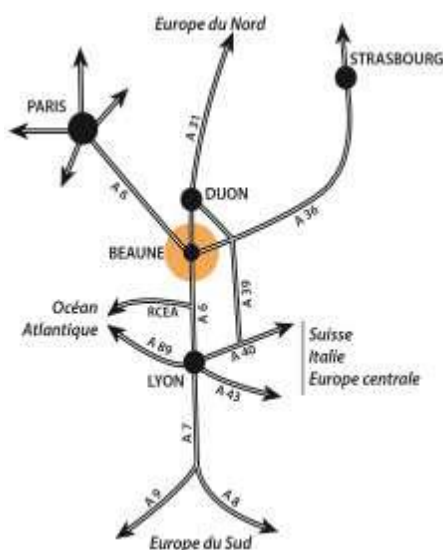
La fonction d'accessibilité permet de poser le contexte géographique dans lequel se situe la commune, et ainsi d'appréhender son niveau d'enclavement ou de désenclavement par rapport aux principales infrastructures de transport du territoire mais doit être complétée par la fonction de moteur dans le maillage territorial que tient la ville.

La Communauté d'Agglomération bénéficie d'une situation géographique stratégique quant à sa desserte en infrastructures routières. A l'échelle nationale, elle constitue après Paris, le principal carrefour des grands courants d'échanges de niveau européen avec le raccordement à Beaune de :

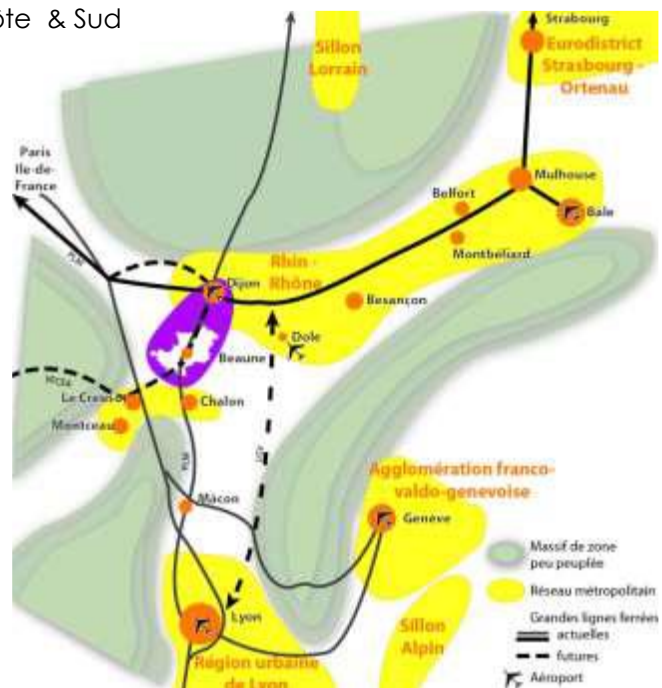
- « L'autoroute du soleil » A6 reliant Paris à la Méditerranée ;
- L'A 31 « Beaune-Metz » raccrochant le Pays au Nord-Est de la France et au Bénélux ;
- Via la vallée du Doubs, « la Comtoise » A 36 « Beaune – Mulhouse » raccordant le territoire à l'axe de développement rhénan

Données du SCOT (PPAD)

Pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud



Réseau autoroutier
Source : SCOT PPAD



Conforter la position de carrefour européen par un ancrage régional renforcé

Depuis un demi-siècle, la présence du carrefour autoroutier (A6, A31, A36) a considérablement renforcé l'accessibilité et l'attractivité du territoire, déjà bien desservi par l'axe ferré PLM (Paris-Lyon-Marseille). Si l'autoroute demeure un atout majeur, pour l'attractivité touristique et pour favoriser l'implantation d'activités économiques dans les villes, elle n'assurera pas seule, le dynamisme du territoire. Les communications immatérielles d'une part, et l'essor prévisible d'autres modes de déplacements (train en particulier) d'autre part, sont des vecteurs de développement qui montent en puissance.

A ce titre, le territoire a besoin ces prochaines années de :

- Maintenir la qualité du réseau autoroutier dans la fluidité des axes et des échangeurs, afin d'assurer le report du transit national et régional sur ces axes et de préserver ainsi le réseau local de ces flux importants et sources de nuisances. Le complément du demi-échangeur A31/A36 est l'élément manquant pour relier le territoire nauton à la Franche-Comté et à l'Europe centrale, en lien avec l'aéroport de Dole.
- Renforcer les liaisons ferrées vers Dijon, Chalon-sur-Saône, Dole, mais aussi toutes les villes de l'axe Rhin-Rhône (pôles d'emploi, de recherche et de développement), vers les aéroports nationaux et régionaux (Lyon Saint- Exupéry, Dijon, Dole) et vers le pôle Chalon-Le Creusot-Montceau. Le maintien de cadencements adaptés aux besoins du territoire, une augmentation des arrêts à Nuits St-Georges et l'amélioration des dessertes urbaines des gares sont les ingrédients à réunir pour tenir cet objectif.
- Conforter les modes de transports fluviaux, en s'appuyant sur les infrastructures multimodales du technoport de la SAS Pagny Terminal et du port fluvial sud de Chalon.
- Equiper à terme l'ensemble du territoire en réseau Haut débit et fibre optique.

Organiser l'offre de déplacements sur le territoire

Sur un territoire très bien desservi par le réseau routier et où les déplacements automobiles sont prédominants, l'objectif est d'organiser les déplacements en fonction du développement envisagé afin que l'offre de transports soit accessible à tous et génère le moindre impact environnemental (réduction des consommations énergétiques et limitation des émissions de gaz à effet de serre).

Outre la volonté de compléter le demi-échangeur autoroutier A31/A36 afin de faciliter les flux de transit, l'évolution du réseau routier sera minime dans les prochaines années, ce qui permettra de concentrer les efforts sur le développement des transports collectifs.

L'armature territoriale envisagée s'appuie fortement sur les axes de transport structurants, mais fait également émerger des pôles secondaires pour lesquels une organisation des déplacements est à prévoir à l'échelle des bassins de vie. Les déplacements doivent ainsi s'articuler avec les espaces de développement et s'adapter aux différents besoins des habitants, des jeunes et des moins jeunes, des actifs, des touristes,... Pour cela, différents principes d'organisation sont à mettre en place.

> S'appuyer sur l'axe ferroviaire

Une bonne desserte avec un cadencement adapté aux besoins du territoire,

Une meilleure accessibilité aux gares (à pied, vélo ou bus) et des stationnements

Un rabattement efficace depuis les communes périphériques vers les pôles gares.

> Assurer un maillage efficace et cohérent

La desserte ferroviaire doit être complétée par un réseau structuré de transports collectifs routiers qui réponde à d'autres besoins de déplacements et à des échelles différentes.

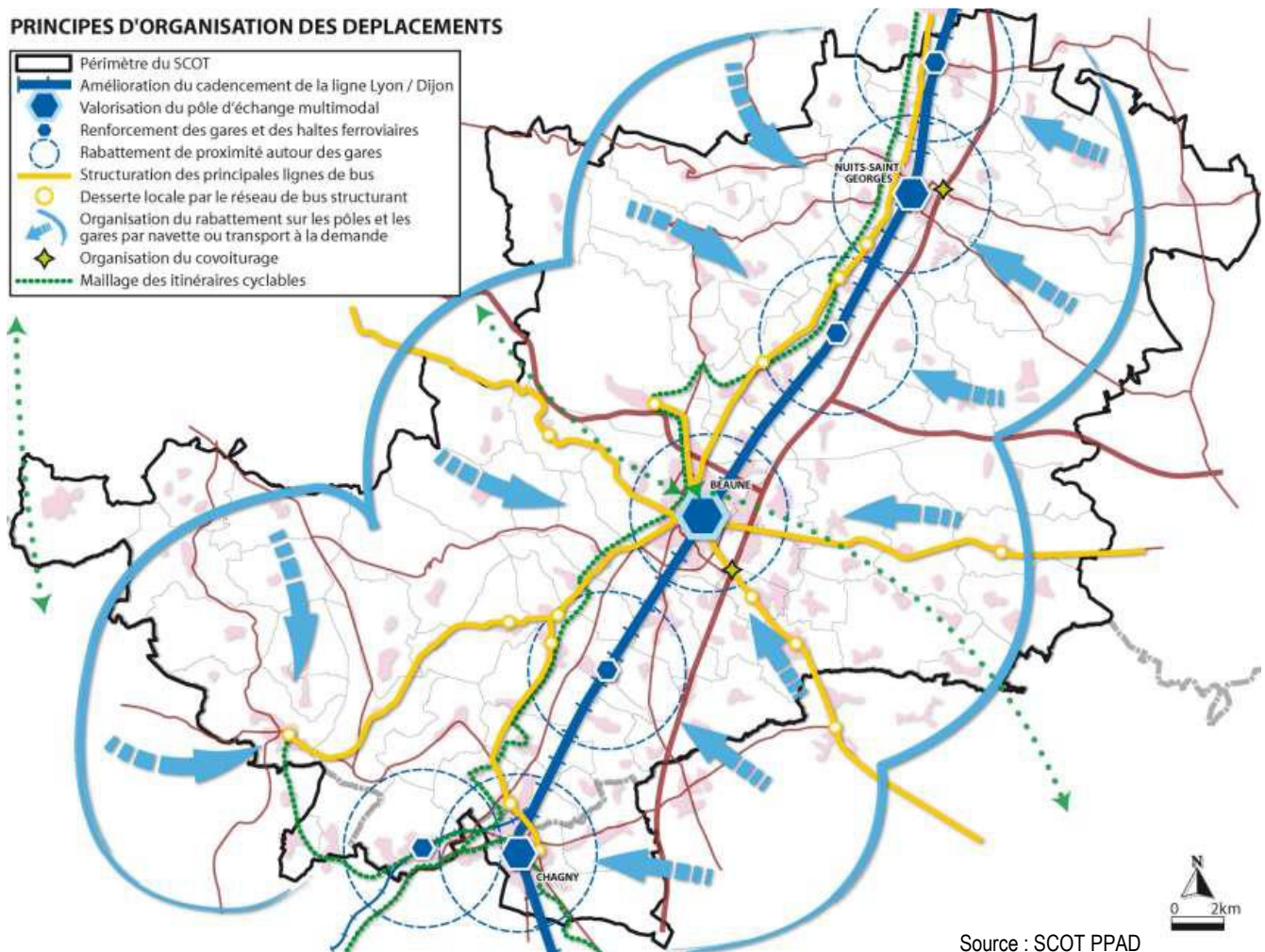
> Améliorer et sécuriser la desserte routière

> Développer les modes de déplacements alternatifs

D'autres modes de déplacements alternatifs sont également à organiser, développer, inventer.... (covoiturage, vélo, ...)

PRINCIPES D'ORGANISATION DES DEPLACEMENTS

	Périmètre du SCOT
	Amélioration du cadencement de la ligne Lyon / Dijon
	Valorisation du pôle d'échange multimodal
	Renforcement des gares et des haltes ferroviaires
	Rabattement de proximité autour des gares
	Structuration des principales lignes de bus
	Desserte locale par le réseau de bus structurant
	Organisation du rabattement sur les pôles et les gares par navette ou transport à la demande
	Organisation du covoiturage
	Maillage des itinéraires cyclables



Source : SCOT PPAD

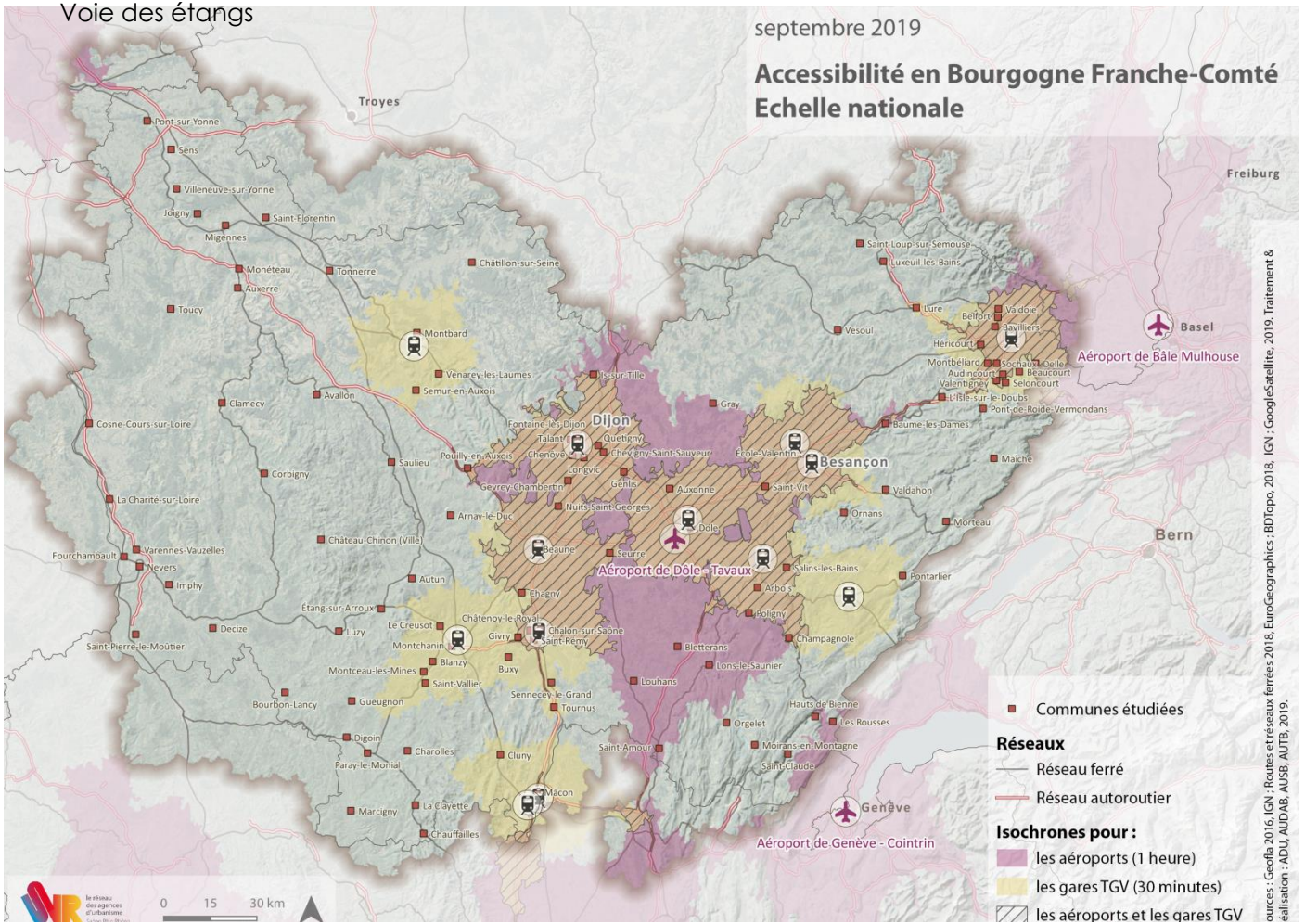
Ville de Chagny, accessibilité aux infrastructures de transport

Les infrastructures de transport influencent fortement les possibilités et dynamiques de développement. Si la ville de Chagny est comprise dans un périmètre d'accessibilité dit « Régional » (Cf étude du CR de BFC de février 2020) elle reste relativement proche des accessibilités à l'échelle nationale et internationale (gare TGV, aéroport).

Situation de Chagny par rapport aux infrastructures

- Voie routière :
 - 15Km de la sortie des autoroutes A6 (Paris/Lyon) , A31 et A36
 - La D906 (anciennement N6)contourne le centre-ville , qui était jusqu'en 2006 l'une des plus grande routes nationales, reliant Paris à l'Italie via Lyon et la Savoie.
 - la RD 981 qui longe la côte Chalonnaise
 - La D974 qui rejoint la RN6 au nord de la commune
- Voies ferrées
 - les lignes SNCF Chalon sur Saône >Dijon et Chagny>Nevers
 - et à 23km de la gare TGV de Montchanin (Paris , Lyon , Marseille)
- Voie aérienne
 - Aéroport de Dole- Tavaux (à 55mm / 65km)
 - Aérodrome de Champforgeuil au Nord de Châlon, aérodrome de Beaune-Challenge au Sud-est de Beaune
- Voie fluviale
 - Canal du Centre, zone portuaire à Chagny
- Voie cyclables
 - Chagny se situe au cœur d'un maillage d'itinéraires cyclables touristiques structurants départementaux, régionaux, nationaux et européens.
 - Eurovélo6 = voie verte du canal du centre,
 - voie des Vignes entre Beaune et Santenay,
 - Tour de Bourgogne = voie verte du canal du centre + voie des Vignes
 - voie verte Santenay – Nolay,

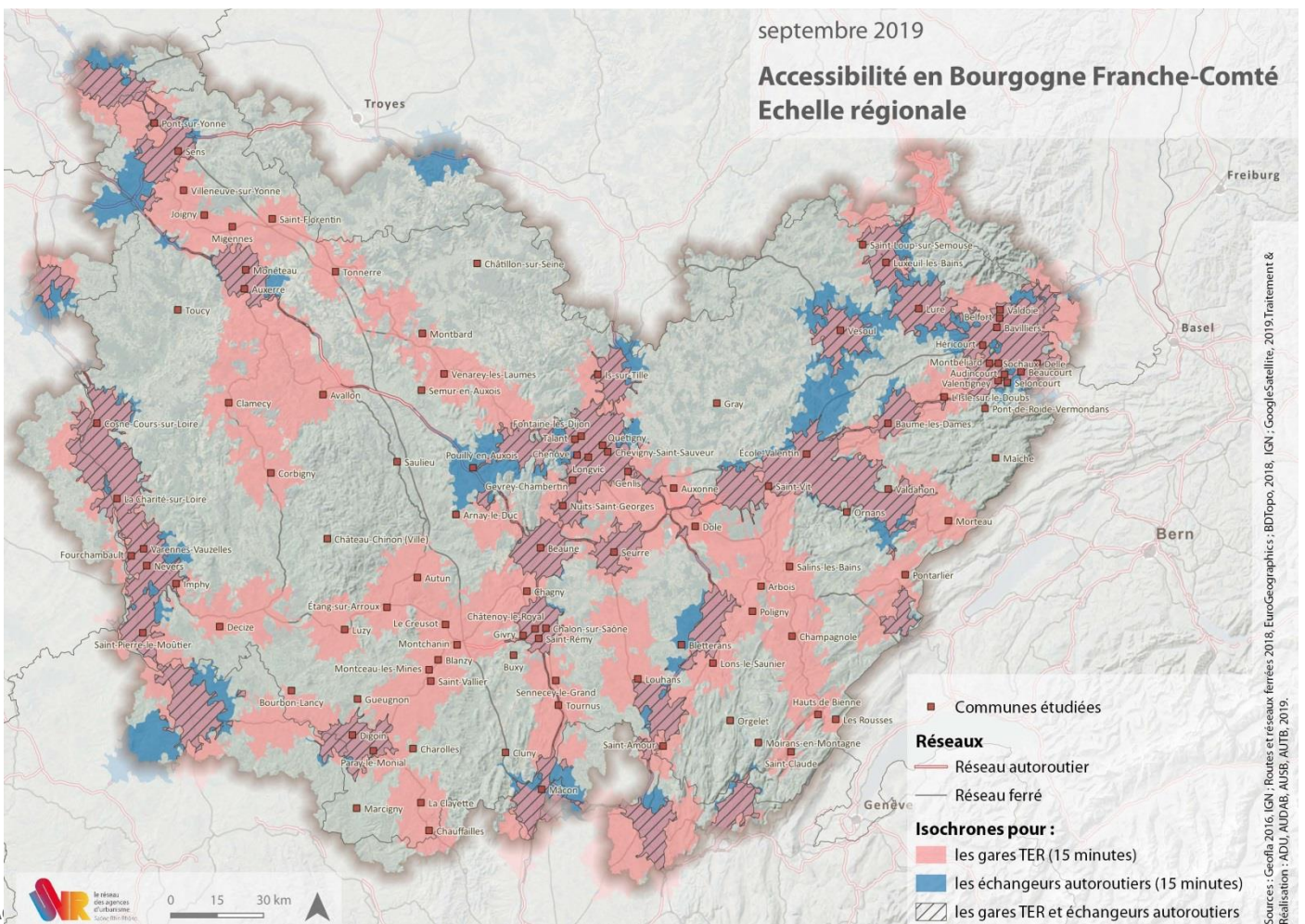
**Accessibilité en Bourgogne Franche-Comté
Echelle nationale**



Sources : GeoFla 2016, IGN, Routes et réseaux ferrés 2018, EuroGeographics ; BDTopo, 2018, IGN, GoogleSatellite, 2019, Traitement & Réalisation : ADU, AUDA, AUSB, AUB, 2019.

Source : Les centralités en Bourgogne Franche Comté
Etude du CR de BFC de février 2020

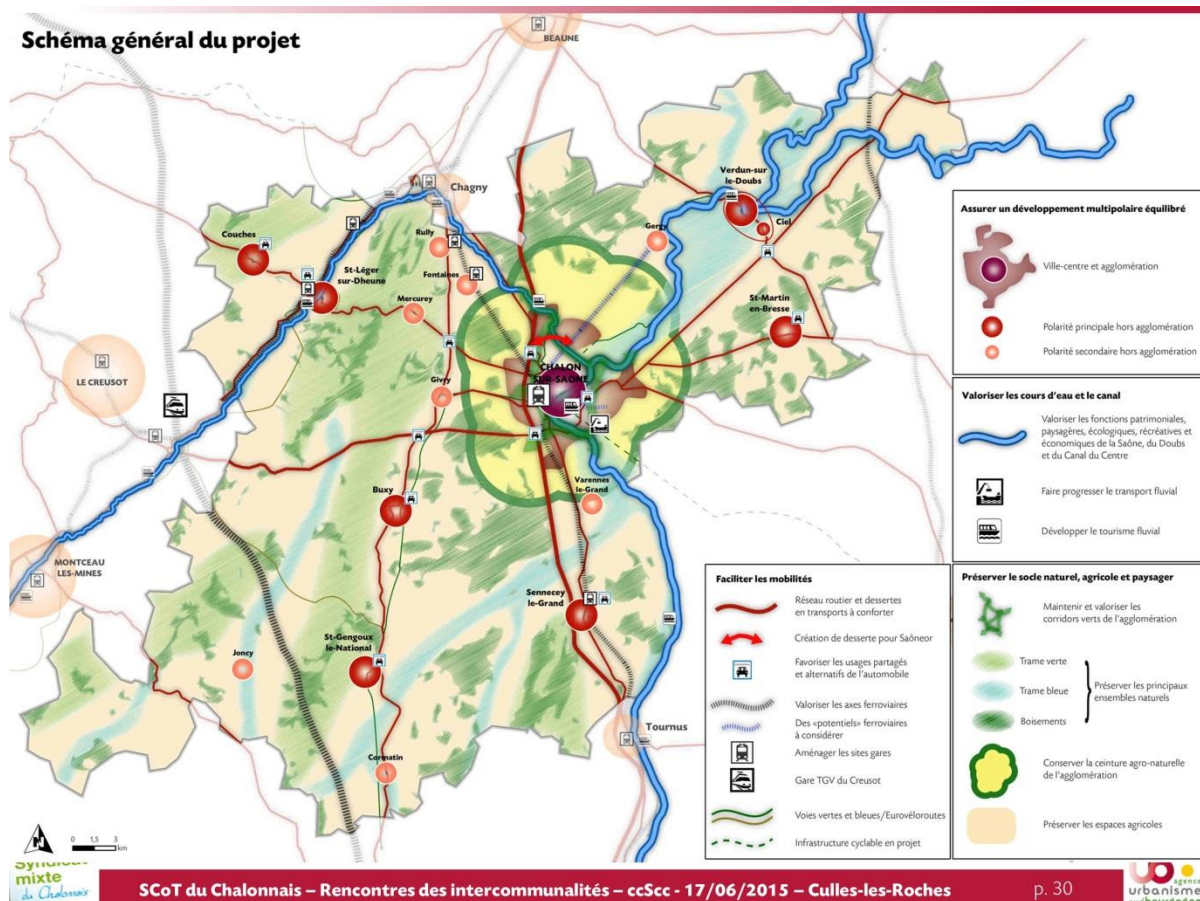
**Accessibilité en Bourgogne Franche-Comté
Echelle régionale**



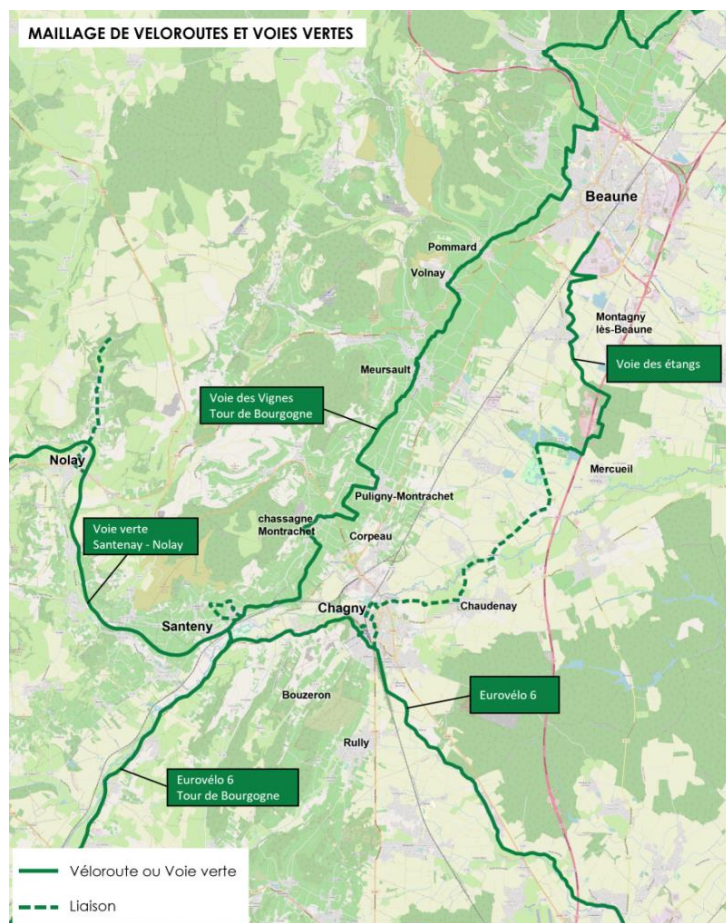
Sources : GeoFla 2016, IGN, Routes et réseaux ferrés 2018, EuroGeographics ; BDTopo, 2018, IGN, GoogleSatellite, 2019, Traitement & Réalisation : ADU, AUDA, AUSB, AUB, 2019.

Le SCoT du Chalonnais inclus Chagny dans la cohérence de l'organisation des mobilités et au cœur des intermodalités à mettre en place et du développement du tourisme fluvial.

Schéma général du projet



MAILLAGE DE VELOROUTES ET VOIES VERTES



Enjeu

Pour Chagny, l'objectif est d'organiser les déplacements en renforçant son accessibilité et en valorisant sa fonction de pôle d'échange multimodal dans le maillage territorial en continuité de son patrimoine historique fortement lié aux voies de communication.

Il s'agit :

- **D'affirmer l'identité de la ville dans les fonctions de pôle d'échange, point relais de transport**, en cohérence avec l'armature territoriale urbaine.
- **De permettre à tous de se déplacer**, dans les meilleures conditions possibles,
- **De limiter les incidences environnementales, sociales et économiques liées à l'utilisation de la voiture** et au coût des énergies fossiles.
- **Valoriser l'axe ferroviaire qui constitue la colonne vertébrale du territoire** aussi bien du point de vue du développement résidentiel et économique que de l'organisation des transports collectifs.

L'aménagement du pôle gare et d'une plateforme multimodale constitue un enjeu majeur pour la ville

3 – Les fonctions de centralité d'équipements et de services

« La concentration d'emplois, et donc d'entreprises, permet à la centralité de s'inscrire comme pôle d'échange et de favoriser son rayonnement. Elle permet une diversification des usagers, avec l'arrivée de navetteurs, dont la fréquentation est également quotidienne.

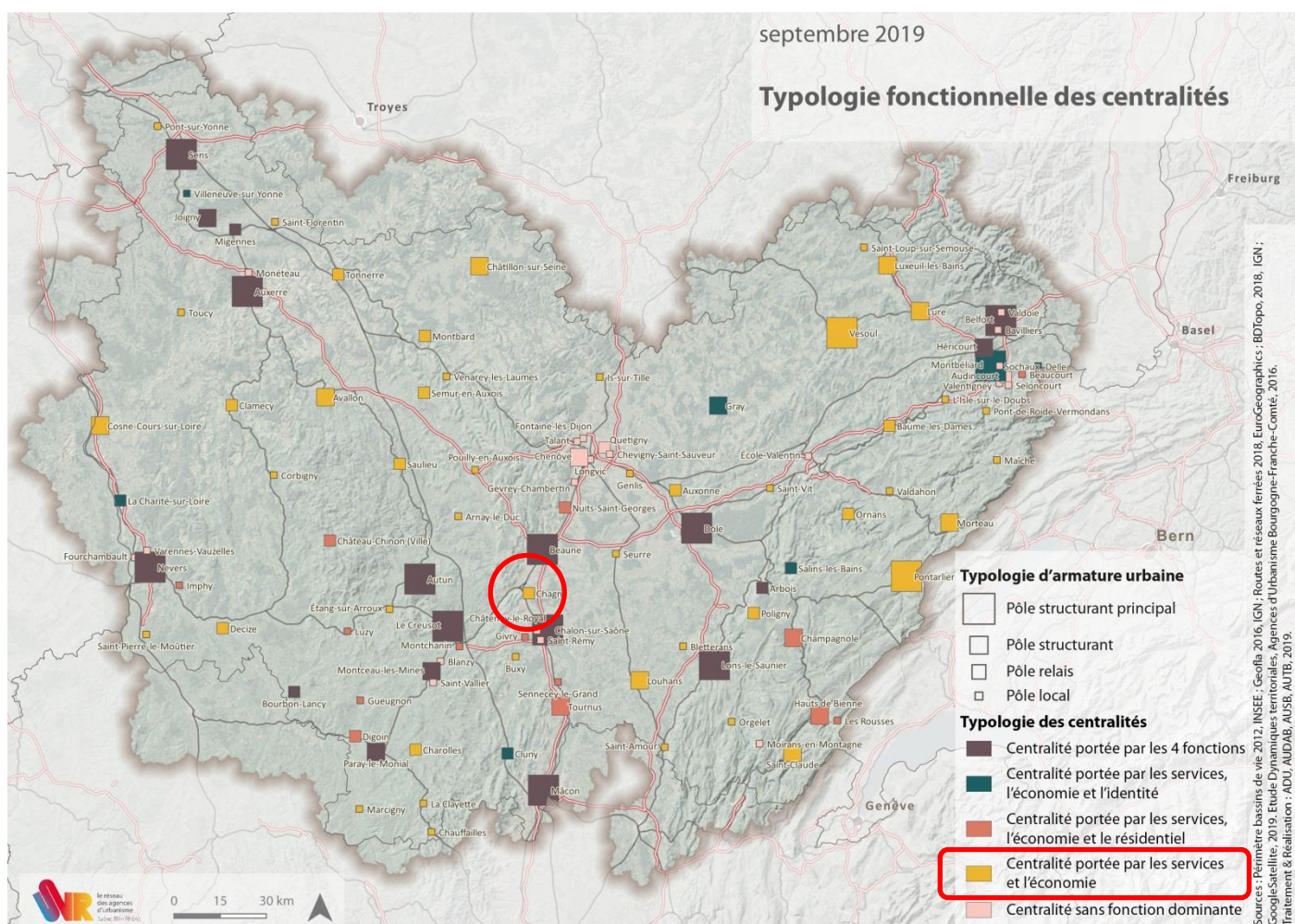
La présence de services et la diversité de l'offre proposée permettent d'améliorer l'attractivité de la commune. Ils confèrent un intérêt relatif à la commune, et contribuent également à maximiser les flux, plus occasionnels. »

« La centralité de Chagny est portée par ses services et l'économie

Les services constituant la fonction principale sur laquelle se repose Chagny, son affaiblissement ces dernières années peut venir, si la tendance se confirme, fragiliser le rôle de centralité.»

Les centralités en Bourgogne Franche Comté

Etude du CR de BFC de février 2020



L'ANCT propose une lecture des territoires par l'analyse de la diversité des équipements et services présents dans les communes dans le cadre des petites Villes de demain (octobre 2020).

Elle définit quatre types de centres d'équipements et de services.

Chagny se positionne comme centre intermédiaire d'équipements et de services tout en proposant des équipements supplémentaires, essentiels mais dont le recours n'est pas quotidien.

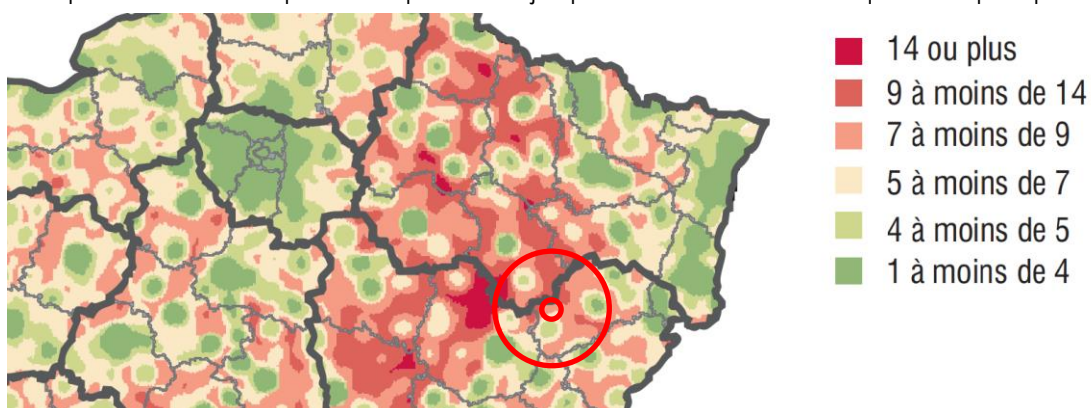
Quels sont les écarts d'attractivité des territoires en termes d'accès aux services pour les populations ?

Les conditions d'accès des habitants aux services de proximité constituent un enjeu des politiques territoriales

Selon les données de l'INSEE :

Un habitant sur deux accède aux principaux services de la vie courante en moins de 3,5 minutes. En revanche, **le temps d'accès médian double dans les territoires peu denses (6 minutes) et fait plus que tripler dans les communes très peu denses (10 minutes)**.

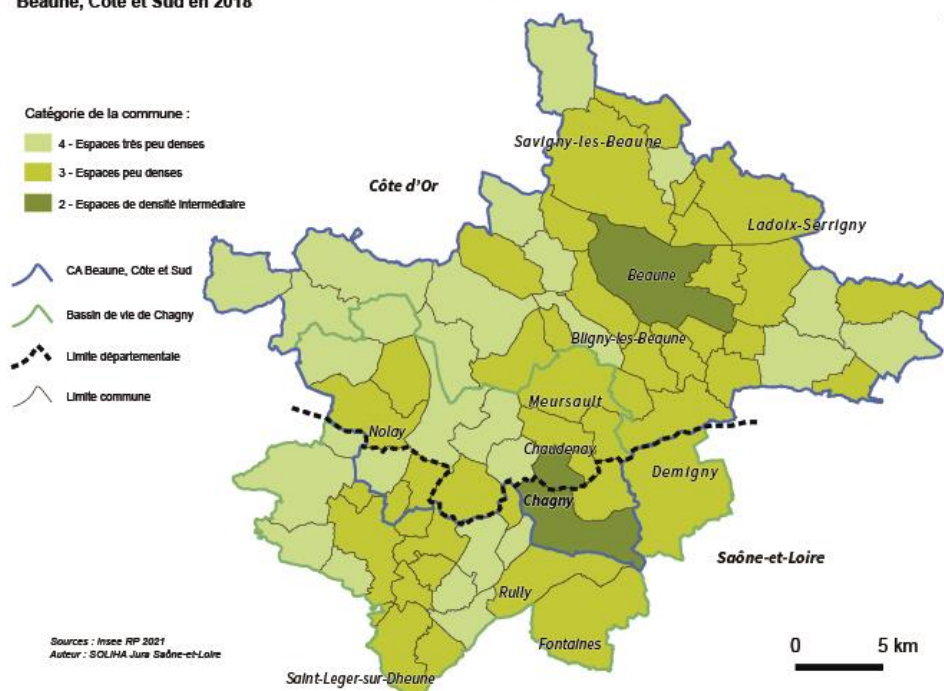
Cette étude aborde la question des temps de trajet, critère prépondérant de l'accessibilité des services dans les espaces de faible densité de population. Dans chaque commune sont estimés des temps d'accès (encadré 2 ; sources) à un panier d'équipements ou de services considérés comme essentiels dans la vie courante. Ce « panier de la vie courante » regroupe à la fois des commerces (boulangeries, supermarchés...), des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées), des services de soins de première nécessité, des services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants (encadré 3). Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche



Temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante
INSSE Première N° 1579 Janvier 2016

Le bassin de vie de Chagny est très peu dense.

Grille communale de densité dans le bassin de vie de Chagny et la CA Beaune, Côte et Sud en 2018



Enjeu

Les temps de trajets routiers d'accès aux services mettent en évidence des disparités d'accessibilité. Les territoires peu denses doivent maintenir les services et moyens de mobilité, notamment les mobilités douces.

3.1 - Offre d'équipement et de services

Services du quotidien et de proximité

coiffeur	10
Ecole élémentaire	3
Restaurant	8
Boulangerie	6
Epicerie	4
Artisans	63

Equipement faisant de la commune un foyer d'activités indispensable pour la population environnante

Offre de soins	
infirmier	8
Médecin généraliste	4
Masseur kinésithérapeute	8
pharmacie	3
Dentiste	2
Activité commerciale	
fleuriste	4
Station service	2
Magasin de vêtements	7
Super marché	3
Boucherie-charcuterie	2
Autres services	
Banques et Caisse d'épargne	6
Bureau de poste	1
Ambulancier	2
Accueil petite enfance	1
collège	1

Chagny propose des équipements supplémentaires, certains essentiels mais dont le recours n'est pas quotidien (librairie, magasin de chaussures, hôtel, control technique, pompes-funèbres,) .

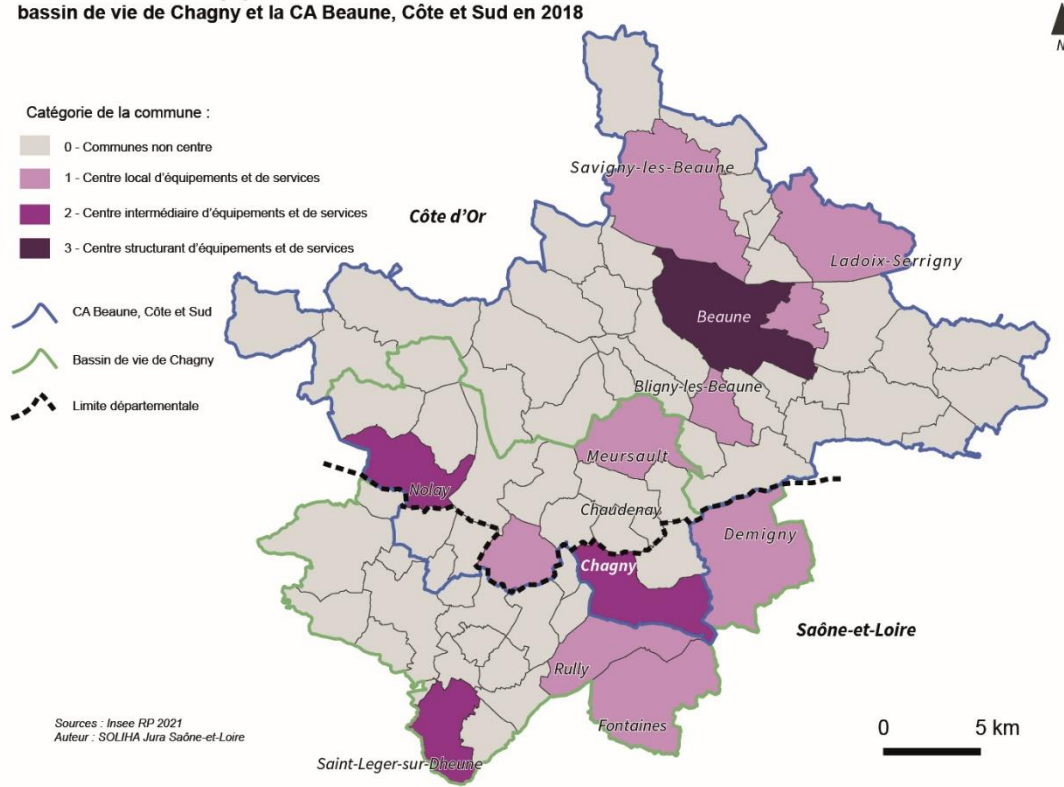
Pour l'offre de soins , Chagny propose 2 orthophonistes et une sage-femme.

Position de Chagny dans l'offre de soin de son bassin de vie

Offre de soins	Chagny	Bassin de vie	Poids de Chagny/bassin de vie	Densité pour 1000 habitants dans le bassin de vie
infirmier	8	30	26%	1.24
Médecin généraliste	4	19	21%	0.78
Masseur kinésithérapeute	8	22	36%	0.90
pharmacie	3	8	37%	0.33
Dentiste	2	9	22%	0.37
Orthophoniste	2	6	33%	0.25
Sage-femme	1	1	100%	0.04

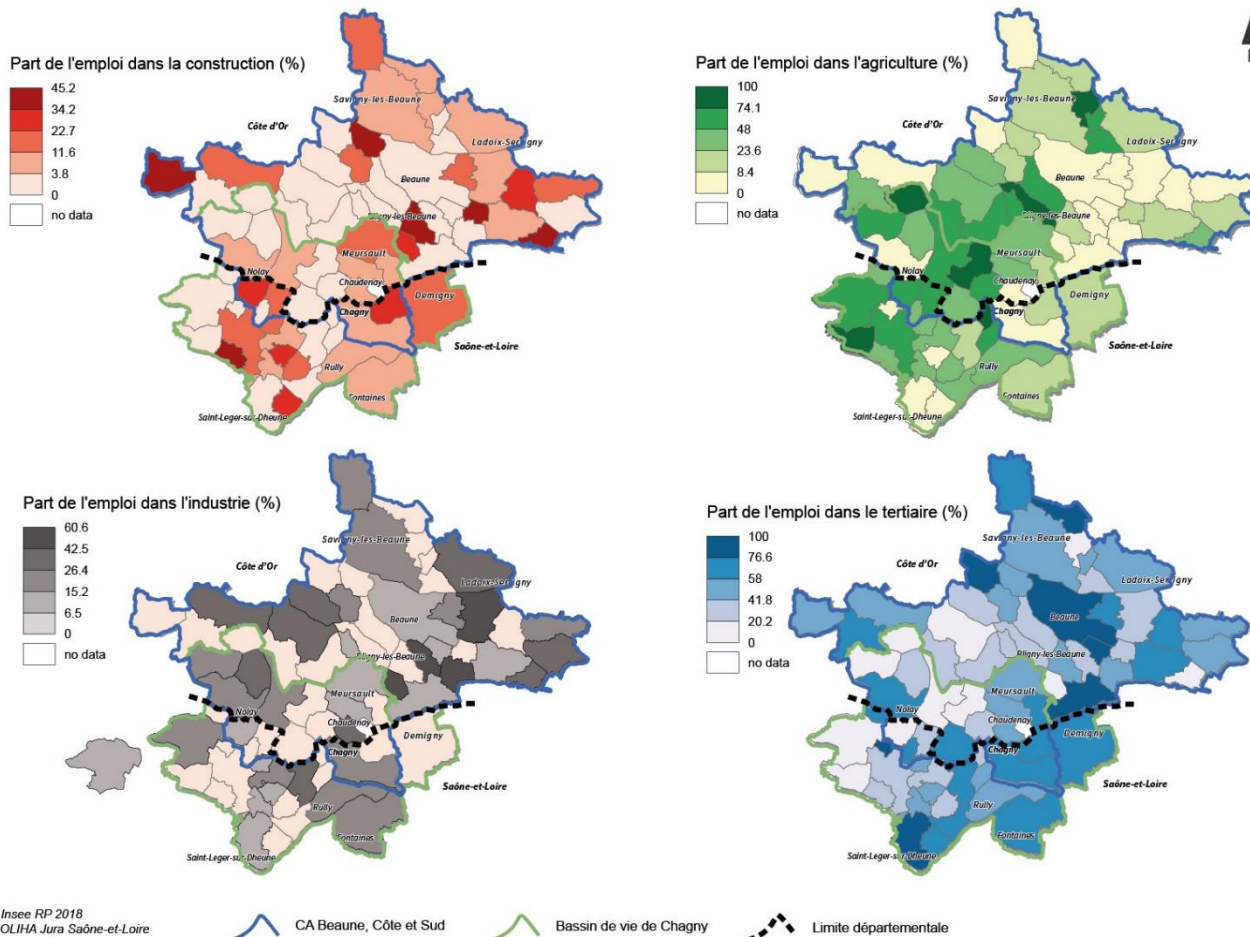
La densité moyenne nationale est de 1,53 médecins généralistes pour 1 000 habitants (2018) et de 1.32 en Bourgogne Franche Comté.

Niveau de centres d'équipements et de services des communes dans le bassin de vie de Chagny et la CA Beaune, Côte et Sud en 2018



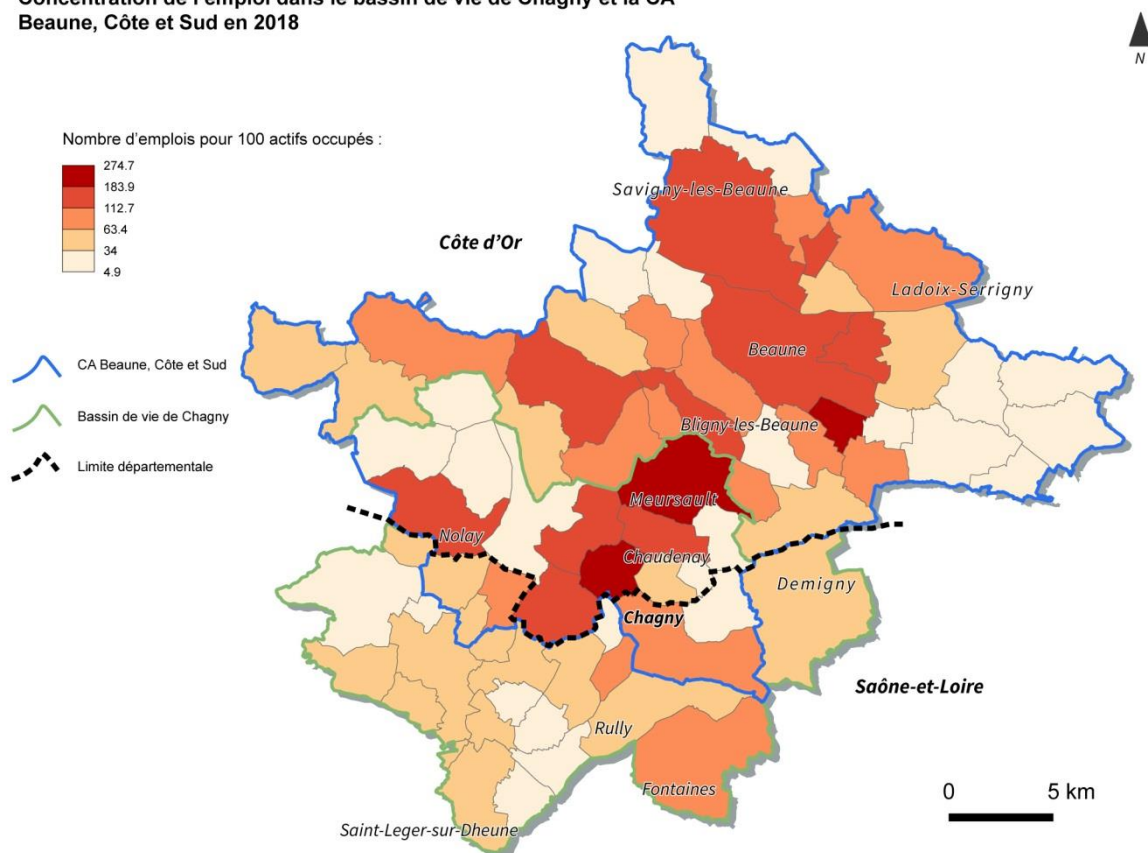
3.2 – Données socio-économiques / 2020 sous le signe de la pandémie

Emplois par type d'activité dans le bassin de vie de Chagny et la CA Beaune, Côte et Sud en 2018



Chagny propose une offre d'emplois essentiellement dans le domaine tertiaire et dans l'industrie. Elle se démarque par peu d'emplois agricoles dans une zone marquée par l'agriculture. Le nombre d'emplois par actifs est dans la moyenne et plus fort que dans une bonne partie de son bassin de vie.

**Concentration de l'emploi dans le bassin de vie de Chagny et la CA
Beaune, Côte et Sud en 2018**



Une baisse de l'emploi dans la région plus forte qu'au niveau national

L'année 2020 restera une année singulière en Bourgogne-Franche-Comté. L'évolution de la situation sanitaire a conditionné celle de l'activité économique.

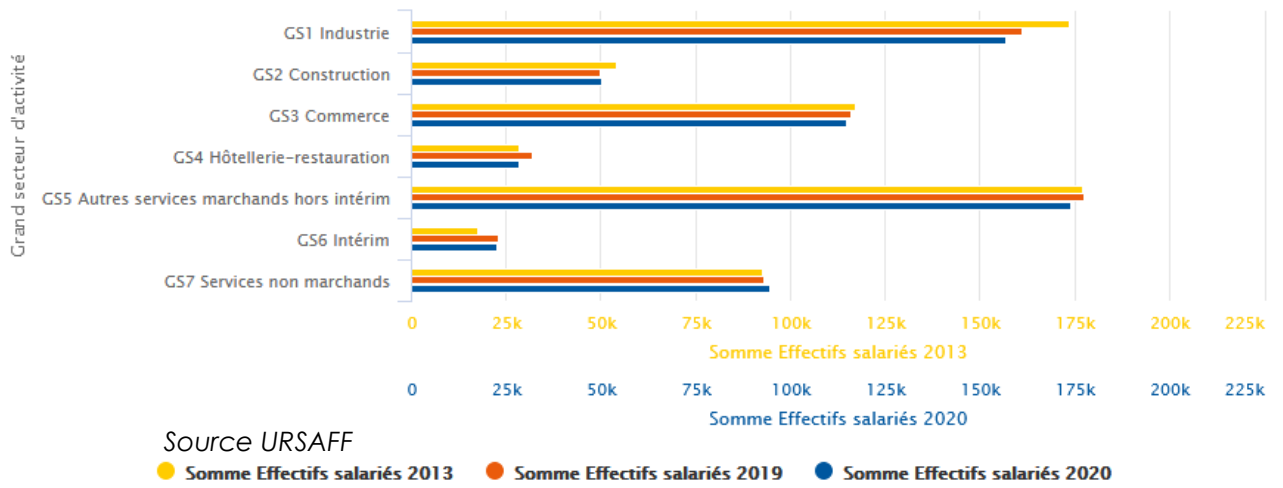
La crise sanitaire a lourdement impacté plusieurs secteurs d'activité dans la région, causant la disparition de plus de 14 400 emplois

Cette chute, due à la crise sanitaire de la Covid-19, a davantage touché le privé, en baisse de 2,1 %, que le public, qui progresse de 0,4 %. En France, le repli est moins sévère dans le privé avec une baisse de 1,6 %, et la progression est plus nette dans le public, + 0,6 %. La diminution de l'emploi privé a toutefois été atténuée par le recours massif au dispositif d'activité partielle dans les secteurs les plus touchés par l'arrêt de l'activité, notamment pendant les périodes de confinement.

Dans la région :

- la construction est l'un des rares secteurs à gagner des emplois sur un an.
- le tertiaire non marchand, et dans une moindre mesure l'agriculture, en gagnent également.
- À l'inverse, l'emploi salarié recule fortement dans l'intérim, le tertiaire marchand hors intérim et l'industrie, même si cette progression est moins marquée qu'au niveau national
- L'hébergement-restauration est particulièrement touché,
- L'emploi baisse dans tous les départements.

Lancé en septembre 2020 par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud avec le concours de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le fond territorial de soutiens aux TPE a pour but de préserver au mieux les emplois du territoire communautaire et de favoriser la relance économique.

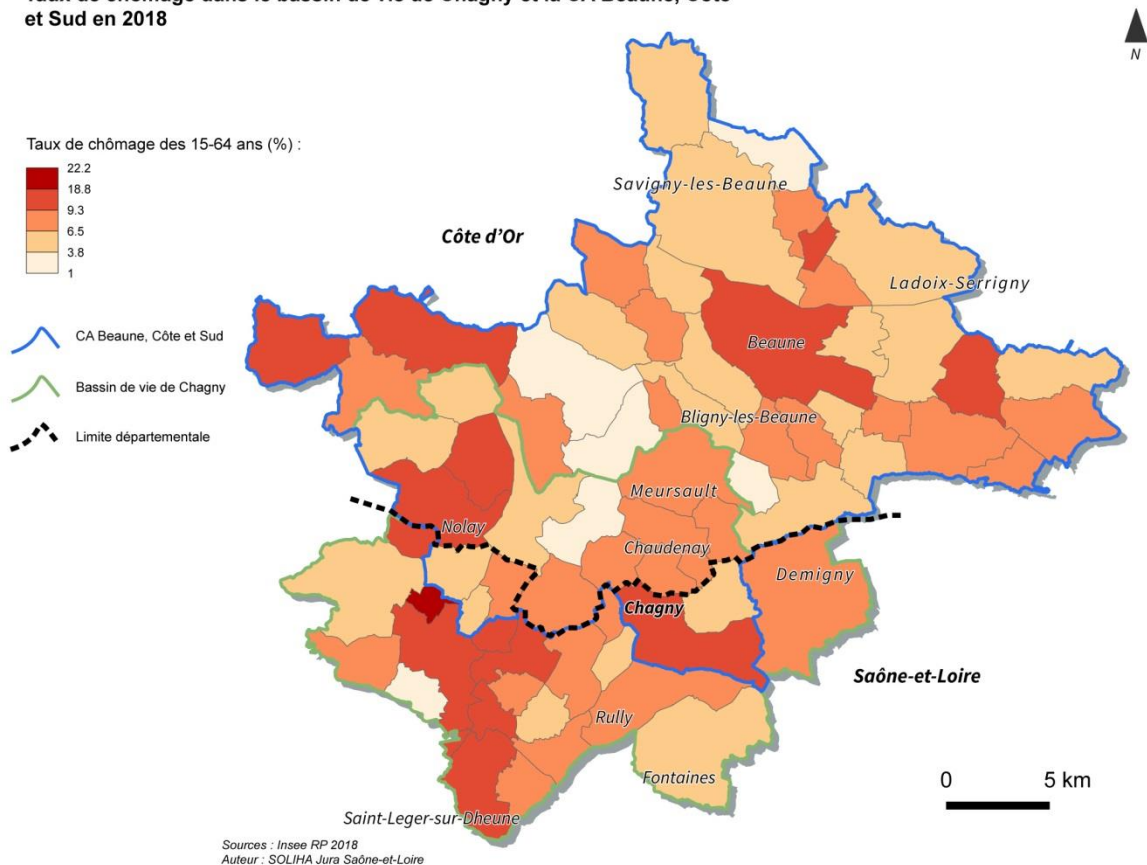


Le taux de chômage baisse en trompe-l'œil

Fin 2020, en Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chômage est de 6,6 %, un niveau inédit depuis 2008. Il baisse de 0,5 point sur un an et recule dans tous les départements de la région. Néanmoins cette baisse du taux de chômage est en trompe-l'œil. **Il reflète plutôt un arrêt de la recherche d'emploi durant les différents confinements qu'un marché du travail resté dynamique.** Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi augmente et ce, quels que soient le sexe et l'âge. En 2020, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés est de nouveau en baisse dans la région comme en France.

Le taux de chômage à Chagny se situe entre 12 et 14% (source INSEE 2015) et de 13.2% en 2018. En 2018, actifs en emploi 2 320, chômeurs 354 , inactifs 728. En 2019 le taux de chômage passe à 10.4% .

Taux de chômage dans le bassin de vie de Chagny et la CA Beaune, Côte et Sud en 2018



Le commerce se dévitalise

En mettant à part les dernières évolutions liées à la pandémie, actuellement un mouvement de fond se dessine : en France, le cœur des villes moyennes se dévitalise.

La Bourgogne-Franche-Comté ne fait pas exception. Ses centres villes perdent progressivement de la population et leur activité commerciale se rétracte. Très concentré spatialement, le commerce de centre-ville repose sur quelques secteurs : restauration, banques, prêt-à-porter, alimentation... Presque tous sont en repli et se redéployent en zones commerciales périphériques, à l'instar du prêt-à-porter. Seul l'emploi dans la restauration progresse en centre-ville. Le commerce semble s'y transformer et s'orienter davantage vers la clientèle de passage que vers ses habitants, de moins en moins nombreux.

Alors que l'emploi dans le commerce baisse en centre-ville entre 2009 et 2015, il reste en moyenne stable à l'échelle des unités urbaines. En effet, la bonne santé de l'emploi dans les zones commerciales périphériques (+ 1,8 % par an) compense la perte d'attractivité des centres villes.

A cheval entre Saône et Loire et Côte d'Or, Chagny possède une zone de chalandise restreinte entre des polarités fortes et proches ; elle est donc soumise à une importante évasion de ses dépenses de consommation :

25% des flux vers Chalon

12 % vers Corpeau, la commune voisine marquée par la ZA Chagny/Corpeau le long de la RN6 et non relié au centre-ville

10 % vers Beaune

6% via internet

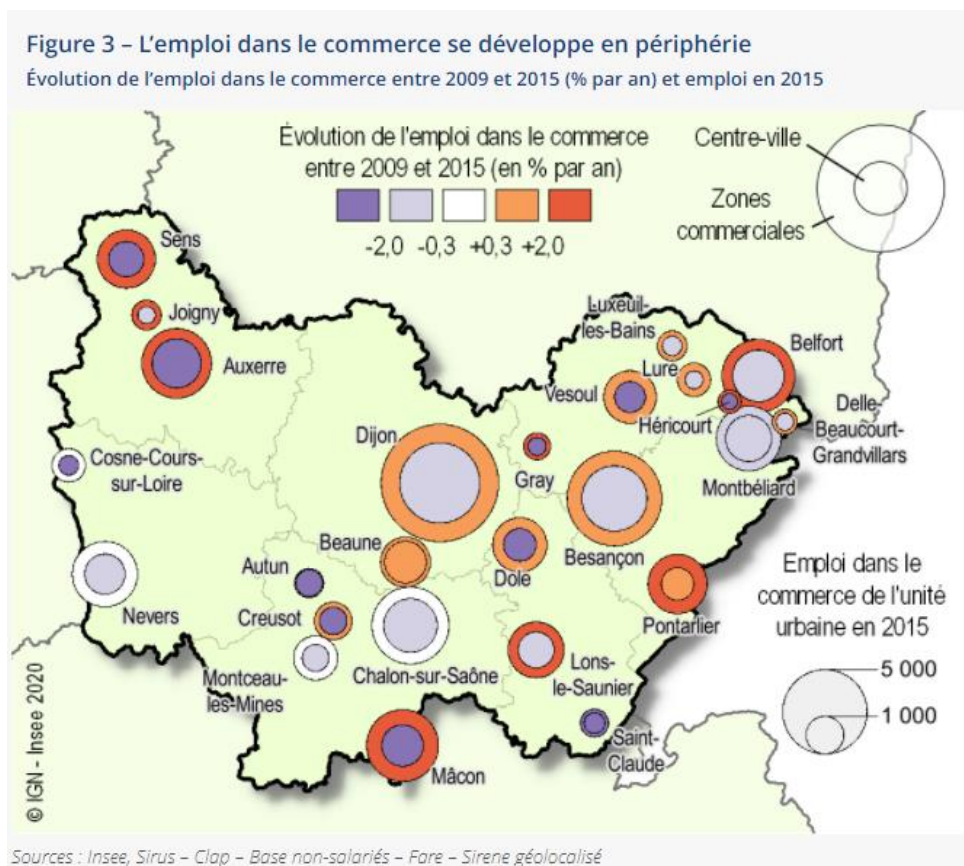
... soit, plus de la moitié du flux propre à la commune, et dans les domaines non alimentaires de l'équipement de la personne et de la maison l'évasion représente 90% des dépenses hors de la commune, où l'offre locale n'est pas assez forte.

Le marché hebdomadaire, compte 180 exposants en été et plus de 150 exposants en hiver et contribue à assoir la centralité de la ville.

Si l'accompagnement des commerces au vu des nouveaux enjeux est une nécessité, la pérennisation de l'offre reste lié à la capacité de la ville de maintenir sa capacité résidentielle.

Evolution de l'emploi dans le commerce en Bourgogne Franche Comté

Source : INSEE Au cœur des villes moyennes de Bourgogne-Franche-Comté, une forte restructuration du commerce et de l'habitat – Mélanie Chassard, Philippe Rosignol 06/2020



La fréquentation hôtelière chute de près de la moitié dans la région

En 2020, l'activité touristique a été très fortement ralentie par la crise avec les mesures de restrictions sanitaires et la fermeture des établissements. L'hôtellerie perd près de la moitié de ses nuitées, notamment à cause de l'absence de la clientèle résidant à l'étranger qui apprécie les établissements 4 et 5 étoiles. Le chiffre d'affaires dans l'hôtellerie est en fort recul, en particulier lors des deux confinements. La restauration subit parallèlement une importante baisse d'activité. Ces deux secteurs ont bénéficié de mesures de soutien avec un recours massif à l'activité partielle.

Figure 3 - Nombre de nuitées dans les hôtels par département en juillet, août et septembre (3^e trimestre - T3)

en %

	Nombre de nuitées dans les hôtels en juillet, août et septembre (T3)			Part de nuitées effectuées en juillet, août et septembre (T3) par une clientèle non résidente
	2020 T3 (milliers)	Évolution 2020 T3/2019 T3	Évolution annuelle moyenne 2019 T3/2014 T3 ¹	
Côte-d'Or	635	-25,5	0,7	35,8
Doubs	262	-21,4	2,7	18,4
Jura	193	4,6	0,3	14,0
Nièvre	121	-7,6	-0,5	11,2
Haute-Saône	35	-18,5	-1,2	10,6
Saône-et-Loire	408	-17,2	0,1	24,1
Yonne	184	-20,9	0,0	14,1
Territoire de Belfort	49	-46,0	4,2	17,1
Bourgogne-Franche-Comté	1 886	-20,0	0,8	23,9
France entière	45 960	-34,1	1,1	16,4

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même lors des troisièmes trimestres de chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

L'industrie en recul dans toute la région : de l'année 2019 à 2020, près de 6 200 emplois industriels disparaissent en Bourgogne-Franche-Comté. L'emploi industriel est en repli dans tous les départements de la région.

Les secteurs des biens d'équipement et des matériels de transport sont les plus touchés, avec une perte d'emplois de 5 % au niveau régional.. Seul le secteur de l'industrie agroalimentaire se maintient dans la région sur un an, alors qu'il recule légèrement au niveau national.

- Source INSEE : au 31 12 2018, Chagny comptait 195 établissements actifs employeurs dont 31.8% dans l'industrie
- Source URSAFF : l'industrie alimentaire comptait 177 salariés en 2006 et 204 en 2020
Autres produits industriels 247 salariés en 2006 et 253 en 2020

Le tertiaire non marchand en légère progression

Le tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale) progresse de 0,5 % en 2020, soit près de 1 800 emplois supplémentaires. La hausse est principalement portée par le secteur de la santé avec 1 600 emplois créés. Les progressions dans le tertiaire non marchand sont les plus significatives en Côte-d'Or, en Saône-et-Loire et dans le Doubs. Ils gagnent chacun plus de 600 emplois.

- Source INSEE : au 31 12 2018, Chagny comptait 195 établissements actifs employeurs dont 27% dans l'administration, santé et action sociale.
- Source URSAFF : l'activité administration, santé et action sociale comptait 72 salariés en 2006 et 84 en 2020

3.3 – Données sur l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire représente une **véritable dynamique** pour la région, **favorisant l'emploi, l'innovation et l'éco responsabilité**.

Données du CRESS bourgogne Franche-Comté

En Bourgogne Franche-Comté, on dénombre en 2021, 9 627 établissements employeurs et 99404 salariés qui représente :

- 11,4% des emplois salariés de la région mais un peu moins en termes d'ETP ou de rémunération brute. En effet, les conditions d'emploi dans l'ESS relèvent en partie de secteurs d'activités ayant davantage recours au temps partiel.
 - Trois établissements de l'ESS sur quatre sont des très petits établissements (- de 10 salariés). Ces établissements ne représentent que 16% de l'activité réalisée dans l'ESS. Plus des deux tiers de l'activité est réalisée par des petits et moyens établissements (10 à 249 salariés).
 - Les activités sanitaires et sociales représentent plus d'un emploi sur deux dans l'ESS régionale, et seulement un établissement sur cinq. A l'inverse, les activités culturelles et sportives représentent un établissement sur quatre et seulement 4% de l'emploi d'ESS.
- Il faut aussi noter le poids des activités financières et d'assurances dans les rémunérations brutes : 18% de la masse salariale pour 11% des effectifs.
- Globalement, l'ESS affiche un taux élevé de féminisation des postes salariés à près de 68%, soit 20 points au-dessus du reste de l'économie.

1. Chiffres clés par département

Département	Etablissements employeurs dans l'ESS	Effectifs au 31/12 dans l'ESS	ETP dans l'ESS	Rémunérations brutes (€)	Part de l'ESS dans l'ensemble des effectifs salariés
Côte-d'Or	1853	20992	18269	587 443 280	10,8%
Doubs	2010	21773	18687	573 457 195	12,3%
Jura	945	8879	7620	215 448 836	11,5%
Nièvre	746	7390	6423	176 945 696	12,6%
Haute-Saône	612	9251	7731	223 933 322	15,6%
Saône-et-Loire	1793	16800	14525	433 073 853	10,1%
Yonne	1044	10124	8993	267 519 814	10,4%
Territoire de Belfort	373	4764	4077	115 806 625	10,7%

2. Chiffres clés pour les plus grands EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPCI	Etablissements employeurs dans l'ESS	Effectifs au 31/12 dans l'ESS	ETP dans l'ESS	Rémunérations brutes (€)	Part de l'ESS dans l'ensemble des effectifs salariés
Dijon Métropole	1116	14982	13270	447 559 260	11,8%
CU Grand Besançon Métropole	962	11386	10020	333 475 805	13,2%
CA Pays de Montbéliard Agglomération	416	4711	3986	110 998 443	10,0%
CA Grand Belfort	314	3893	3336	94 592 764	10,3%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	330	3677	3235	107 434 981	10,1%
CA de l'Auxerrois	331	3618	3301	108 391 120	10,9%
CA Le Grand Chalon	356	3517	3156	91 181 440	7,8%
CA de Nevers	299	3455	3068	95 472 700	12,1%
CU Le Creusot Montceau-les-Mines	247	3385	2931	92 183 359	12,8%
CA de Vesoul	241	3290	2780	79 272 661	17,8%
CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)	235	2952	2535	70 144 343	15,0%
CA du Grand Sénonais	172	2090	1820	51 023 275	10,1%
CA du Grand Dole	165	1474	1262	38 483 152	7,9%
CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	149	1390	1191	37 602 993	6,7%

Les effectifs dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Bourgogne-Franche-Comté diminuent de **1,3%** au 4^e trimestre 2020 par rapport au 4^e trimestre 2019, ce qui représente **une perte de 1183** postes salariés. L'évolution annuelle était de -2,6% au 2^e trimestre 2020, ce qui signifie que la situation de l'emploi s'est améliorée au 2^e semestre 2020 par rapport au 1^{er} semestre.

Les effectifs de l'ESS diminuent dans chaque département de la région en 2020, à l'exception de la Haute-Saône, où des regroupements interdépartementaux dans le secteur du travail adapté ont entraîné un accroissement des effectifs.

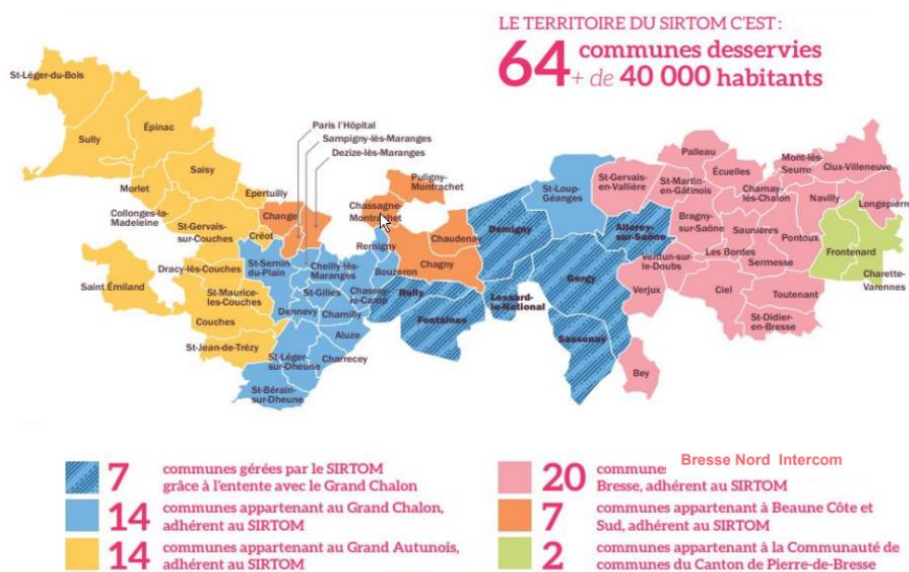
On ne distingue pas de ligne claire dans les évolutions ou dans les tendances, mais on identifie la marque de recompositions et réorganisations, voire d'instabilités des organisations dans le contexte de crise. Et certains secteurs de l'ESS sont en réelle diminution d'emplois à l'échelle régionale, ce qui induit un solde d'emploi négatif pour l'ESS à fin 2020 par rapport à fin 2019.

Des secteurs très fragilisés

Les secteurs les plus touchés dans l'ESS sont l'hébergement et la restauration (269 postes perdus, soit 20% des effectifs du secteur), la culture (165 postes perdus, soit 7% des effectifs du secteur), le sport (445 postes perdus, soit 15% des effectifs du secteur) et l'aide à domicile (367 postes perdus, soit 4% des effectifs du secteur).

3.4 – le SIRTOM de Chagny

Le SIRTOM a été créé pour répondre au Grenelle 2 de l'Environnement, loi promulguée le 12 juillet 2010. Le SIRTOM a vocation à fédérer, sur un territoire pertinent, des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes, pour réaliser des économies d'échelle, rentabiliser les investissements et coordonner l'action des collectivités publiques.



Le bâtiment fut l'une des **premières vitrines écologiques de Bourgogne** : L'utilisation de matériaux de récupération recyclés pour sa construction, l'eau récupérée est utilisée pour le lavage quotidien des bennes et des camions. Les bâtiments sont chauffés par le méthane des ordures,

Le SIRTOM s'inscrit dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bourgogne Franche-Comté.

Les objectifs du SIRTOM :

1. réduire les quantités de déchets partant en enfouissement : -15 %
2. réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant
3. orienter vers la valorisation matière et organique 45 % des déchets ménagers et assimilés
4. atteindre un taux de recyclage de 75 % des déchets d'emballages ménagers

Ces objectifs ont été confortés par des actions fortes :

- Développement du compostage individuel. Vente à prix attractif de composteurs en bois aux particuliers
Sensibilisation et accompagnement des usagers dans leurs gestes de compostage par le maître composteur. Création de solutions de compostage collectif. En partenariat avec les communes, le SIRTOM crée des placettes de compostage collectif destinées aux usagers qui n'ont pas la possibilité de composter individuellement.
- Développement des filières de tri en déchèterie pour limiter l'enfouissement des déchets. Mise en place de services de récupération et revente des déchets réutilisables en déchèteries (ressourceries). De nombreux partenariats de recyclage ont été mis en place sur l'ensemble de la région. avec Emmaüs et de nombreuses déchetteries.
Création d'actions de récupération et vente de jouets d'occasion pour Noël
- Mise en place de la taxe incitative
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires
- l'extension du tri à l'ensemble des emballages plastique.

Source

L'économie circulaire

Un atout pour mon territoire

Octobre 2020

PRPGD

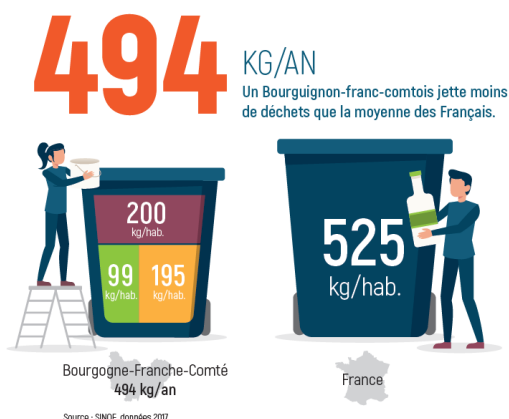
LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Réel outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire), il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs aux horizons 2025 et 2031.

LES OBJECTIFS DU PLAN, FRUIT D'UNE CONCERTATION ET DU TRAVAIL DE PLANIFICATION

PRÉVENTION	Réduire la production des déchets ménagers et assimilés de : - 15 % en 2025 par rapport à 2010 - 20 % en 2031 par rapport à 2010	
	Cet objectif va au-delà de la réglementation qui impose une baisse de 15 % d'ici 2030 par rapport à 2010	
	<table border="1"> <tr> <td>Stabiliser la production de déchets d'activités économiques (DAE) malgré la croissance économique</td> <td>Stabiliser la production de déchets inertes du BTP malgré la croissance économique</td> </tr> </table> <p>Ceci permettra d'éviter la production de 112 000 t de déchets d'activités économiques et de 220 000 t de déchets du BTP à horizon 2031</p> <p>Réduire la production et la nocivité des déchets dangereux</p>	Stabiliser la production de déchets d'activités économiques (DAE) malgré la croissance économique
Stabiliser la production de déchets d'activités économiques (DAE) malgré la croissance économique	Stabiliser la production de déchets inertes du BTP malgré la croissance économique	
VALORISATION	Orienter vers la valorisation matière et organique 66 % des déchets non dangereux (DND) en 2025	
	Objectif de 75 % de valorisation des déchets issus des chantiers du BTP en 2025	
	Ces objectifs permettent de respecter 65 % de valorisation des déchets non dangereux en 2020 et 70 % pour les déchets du BTP	

Avec un résultat plus favorable que la moyenne nationale, la Bourgogne-Franche-Comté peine toutefois à réduire les quantités collectées par habitant chaque année pour atteindre les objectifs nationaux, ainsi que ceux du Plan régional de prévention et de gestion des déchets



Source

L'économie circulaire

Un atout pour mon territoire

Octobre 2020

Nota : données 2017

- Déchets reçus en déchèteries (hors déblais et gravats) ou collectés spécifiquement (encombrants, textiles, déchets verts...)
- Ordures ménagères recyclables et emballages, verre, journaux magazines, biodéchets collectés sélectivement
- Ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en mélange, restant après les collectes sélectives

Depuis 2010, le tonnage d'ordures ménagères à enfouir a été réduit de 70 % sur le territoire du SIRTOM.

L'évolution du tonnage collecté par le SIRTOM montre la pertinence des mesures phares mis en œuvre. Si en 2017, la quantité collectée par habitant était de 294 kg/habitant au niveau de la région, elle se situait à 176,11 kg/habitant au niveau du SIRTOM Chagny pour atteindre **178 kg/habitant en 2020**. Quant au tonnage collecté il reste relativement stable, 5392 tonnes en 2017 pour 5416 tonnes en 2020.

Si l'économie industrielle et les activités de services se maintiennent bien à Chagny, ces secteurs évoluent faiblement et nécessitent d'être confortés. L'offre de santé, plus dispersée, du fait du caractère rural du bassin de vie est difficilement conciliable avec une concentration au sein de la commune centrale. Cependant, face aux desserts médicaux qui se dessinent et à la densité actuelle déjà faible de médecins sur le bassin de vie, Chagny doit **conforter son offre de santé** traditionnelle (Hors spécialistes Beaune et Chalon sur Saône étant situés à 15km).

Les services constituent une des fonctions principales de la centralité de Chagny. Cette fonction tendant à se fragiliser, la ville a d'ores et déjà entrepris des actions comme la création d'une maison France Services inaugurée fin 2021.

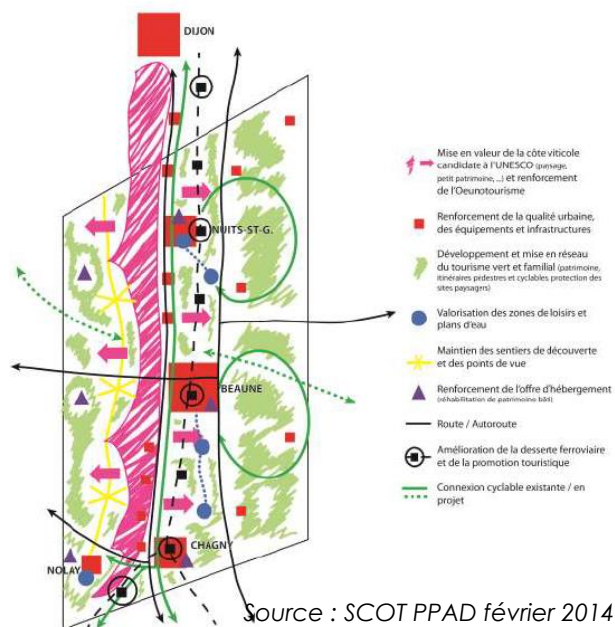
Le commerce est en repli dans la majorité des centres-villes et en essor dans la plupart des zones périphériques. Mais à l'échelle de Chagny, le bilan de cette restructuration est modulé. La vitalité commerciale de l'ensemble de la ville est maintenue par une offre commerciale assez large par rapport au bassin de vie mais qui dépend également de son contexte démographique et plus largement du territoire qu'elle anime.

En 2020, l'activité touristique a été très fortement ralentie par la crise avec les mesures de restrictions sanitaires et la fermeture des établissements. Cependant, le développement de ce secteur est un fort enjeu pour l'économie du territoire. **Chagny peut s'affirmer dans cette structure touristique comme lieu d'accueil et vitrine par sa position à la connexion des infrastructures de mobilité.**

La place de l'Economie Sociale et Solidaire **est faible** et fragilisée dans la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud et en particulier à Chagny. Ce secteur demande à être développer, l'économie sociale et solidaire représente une **véritable dynamique** pour la région, **favorisant l'emploi, et l'innovation et l'éco responsabilité**.

Au travers des actions du SIRTOM la ville doit conforter son rôle dans la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire. Chagny peut affirmer son identité de ville phare dans le domaine écologique.

GRANDS PRINCIPES D'UNE ORGANISATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE



4 – Fonction résidentielle

En Bourgogne-Franche-Comté, comme ailleurs, la plupart des personnes qui déménagent s'éloignent peu de leur lieu de résidence antérieur, et ceci même lorsqu'elles arrivent d'autres régions.

Leurs choix résidentiels, intimement liés aux étapes de la vie, reposent sur **le potentiel des territoires pour attirer de nouveaux habitants.**

4.01 Attractivité résidentielle : des ressorts pas toujours suffisants dans les grands pôles urbains, des atouts dans certaines petites centralités

INSEE analyses Octobre 2020 extraits

En Bourgogne-Franche-Comté, plus de la moitié des individus mobiles restent dans la même intercommunalité, et le plus souvent dans la même commune.

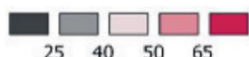
Parmi les 140 000 personnes arrivées en 2015 dans une intercommunalité de Bourgogne-Franche-Comté, 84 000 habitaient déjà dans la région. Parmi ces derniers, les 3/4 se sont installés à moins de 50 kilomètres de leur ancien lieu de résidence. Les migrations résidentielles (définitions) depuis une autre région sont ainsi minoritaires, et répondent là encore souvent à une logique de proximité.

Les trajectoires migratoires diffèrent selon le profil des individus : les mobilités de proximité concernent plutôt les jeunes actifs, et les migrations longue distance plutôt les cadres et les retraités.

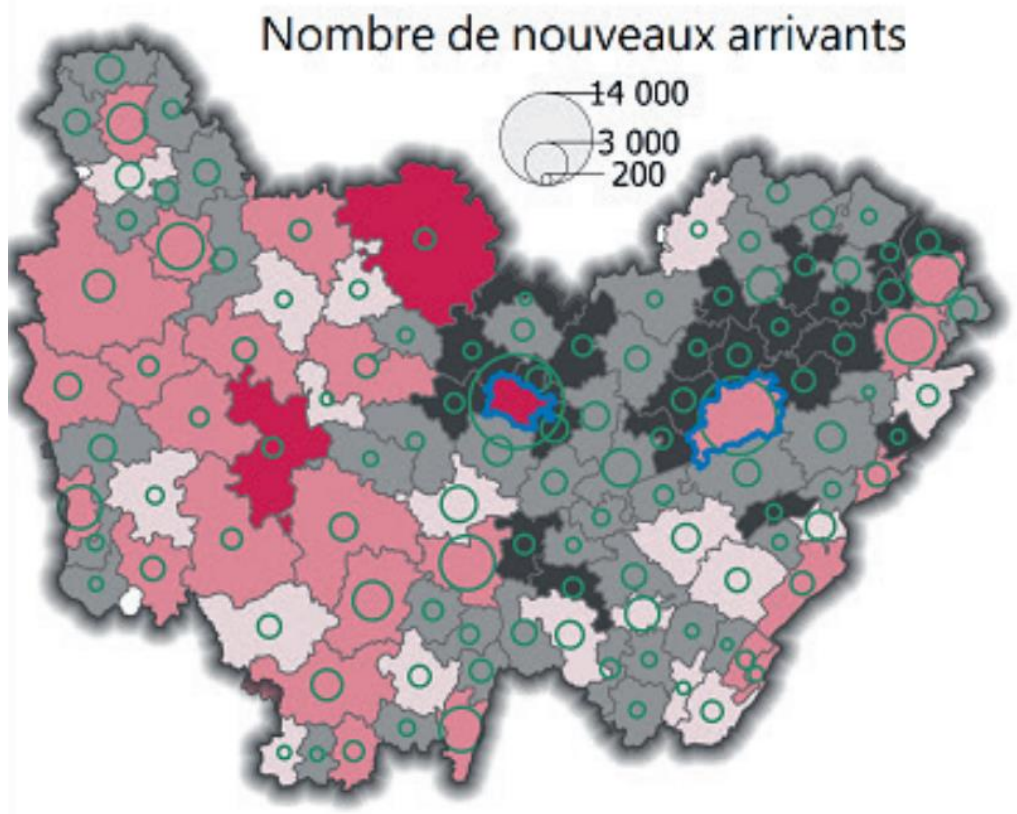
L'attractivité est plurielle, liée aux cycles de vie, et ne repose pas sur les mêmes ressorts selon les types de territoires. Néanmoins, les intercommunalités de la région qui ont la plus forte propension à attirer de la population partagent certains atouts. Ceux-ci tiennent à la fois à leur proximité d'un grand pôle urbain et à leurs propres caractéristiques.

Les petites centralités en croissance cumulent plusieurs atouts. Dans la région, de petites centralités s'affirment comme relais de services et d'équipements. Ces petits pôles en croissance, sans être isolés, sont suffisamment éloignés de l'aire d'influence des plus grandes villes. Ils offrent une importante ressource en emploi, bénéficient d'une économie peu industrielle ou d'une industrie qui a résisté. Les actifs venant s'installer et travailler dans ces territoires contribuent ainsi au rajeunissement et au développement de l'emploi. À ces atouts s'ajoutent souvent d'autres avantages qui renforcent d'autant plus l'attractivité. Cela peut être l'attrait touristique ou des effets des politiques d'aménagement du territoire, l'implantation d'une école nationale,.....

Part de nouveaux arrivants qui parcourent plus de 50 km (%)



□ intercommunalités centre des plus grandes aires urbaines



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de décembre 2020 décline les actions à l'échelle de l'intercommunalité et des communes pour améliorer les réponses aux logements
 Les services de l'Etat définissent dans ce PLH 4 enjeux pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Beune Côte et Sud :

- Développement de l'offre de logements
- Amélioration du parc existant
- Réponse aux besoins des publics spécifiques
- Mixité sociale et attributions

4.02 Caractéristiques du parc de logements : des potentialités

Données du PLH 2021-2026

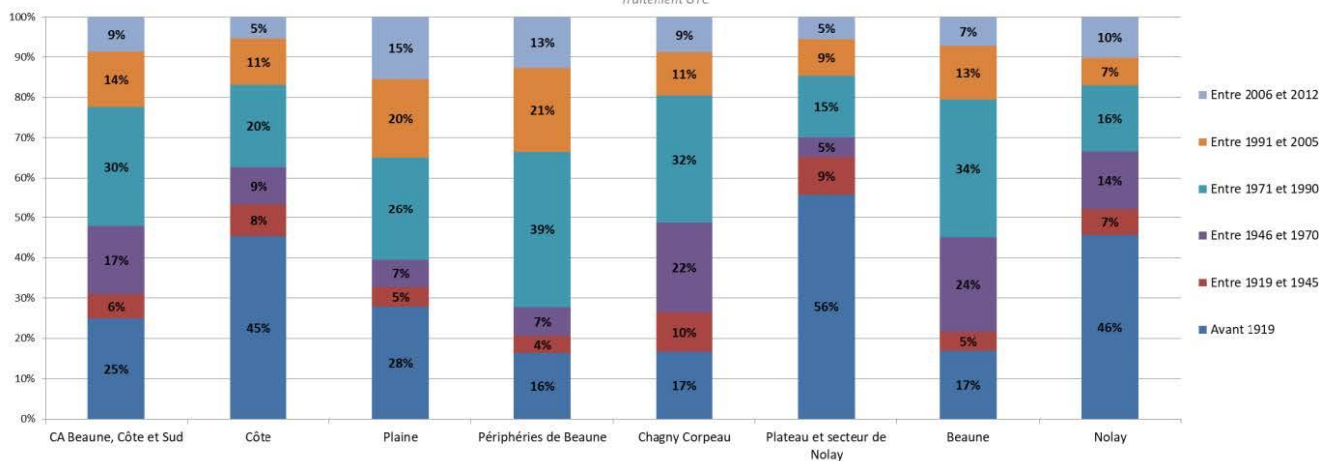
En 2016, pour l'entité Chagny-Corpeau le parc social est constitué de 681 logements sociaux, principalement gérés par l'OPAC Saône et Loire. Ce parc représente 20 % de l'ensemble du parc social de l'Agglomération (alors que la population représente 10% de la population intercommunale).

Parc de logements								
	Logements 2016	Taux d'évolution du parc de logements 2011-2016	Résidences secondaires et logements occasionnels en 2016	Part des résidences secondaires et logements occasionnels en 2016	Logements vacants en 2016	Part des logements vacants en 2016	Taux d'évolution des résidences secondaires et logements occasionnels 2011-2016	Taux d'évolution des logements vacants 2011-2016
Chagny-Corpeau	3331	0,80%	63	1,89%	319	9,57%	14,12%	4,58%
CABCS	28415	0,54%	2055	7,23%	2777	9,77%	4,09%	1,22%

Le parc de logements de l'Agglomération est globalement ancien : 31% du parc date d'avant 1945, et même 25% d'avant 1919

Epoque de construction des résidences principales en 2015

Source : INSEE RP 2015
 Traitement GTC



Date de construction des résidences principales

Source INSEE RP 2015 - traitement et réalisation Guy Taieb Conseil, 2019

Pour Chagny/Corpeau , 54% des résidences ont été construites après guerre, et donc avant les réglementations thermiques.

Dans l'Agglomération, hormis les secteur « Plaine » et « périphérie de Beune » , à peine 20% des résidences ont été construites après les premières réglementation thermiques.

Le pays beunois est actuellement dotée d'un Pôle Rénovation Conseil.

Les logements vacants

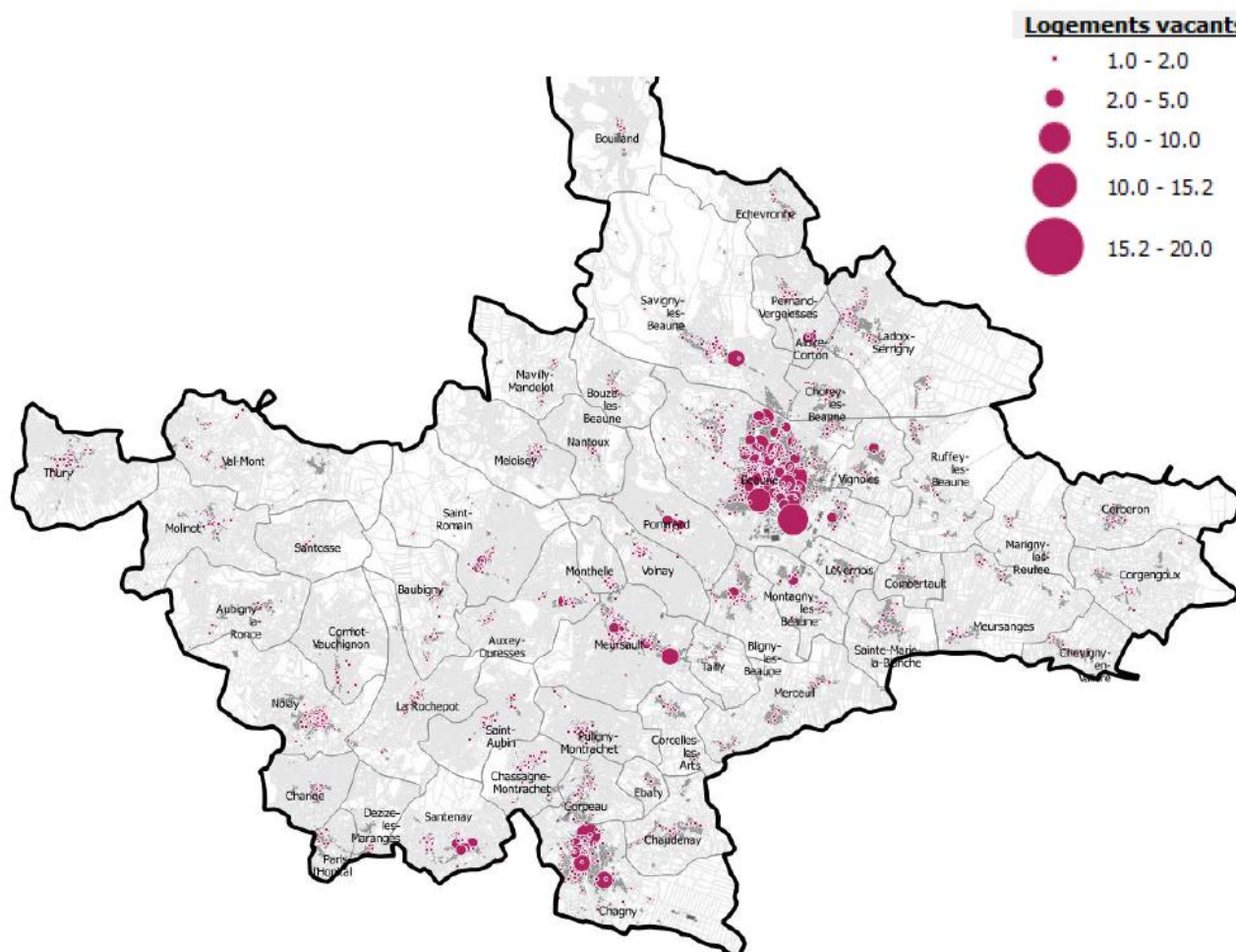
Le PLH précise le nombre de logements vacants au sein de la communauté d'agglomération. 35% des logements recensés seraient vacants depuis plus de 5 ans, 33% entre 2 et 4 ans. Cette répartition par tiers se retrouve dans beaucoup de secteurs géographiques mais la vacance de longue durée semble plus marquée sur Beaune, Chagny-Corpeau, Périphérie de Beaune et Plaine. La situation est cependant très différenciée en fonction des communes.

Pour Chagny-Corpeau 29% de la vacance de moins de 2ans, 27% de 2 à 4 ans inclus et 44% de plus de 5ans. Pour Chagny la vacance est essentiellement concentrée dans le centre ville.

Les caractéristiques des logements vacants selon Filocom

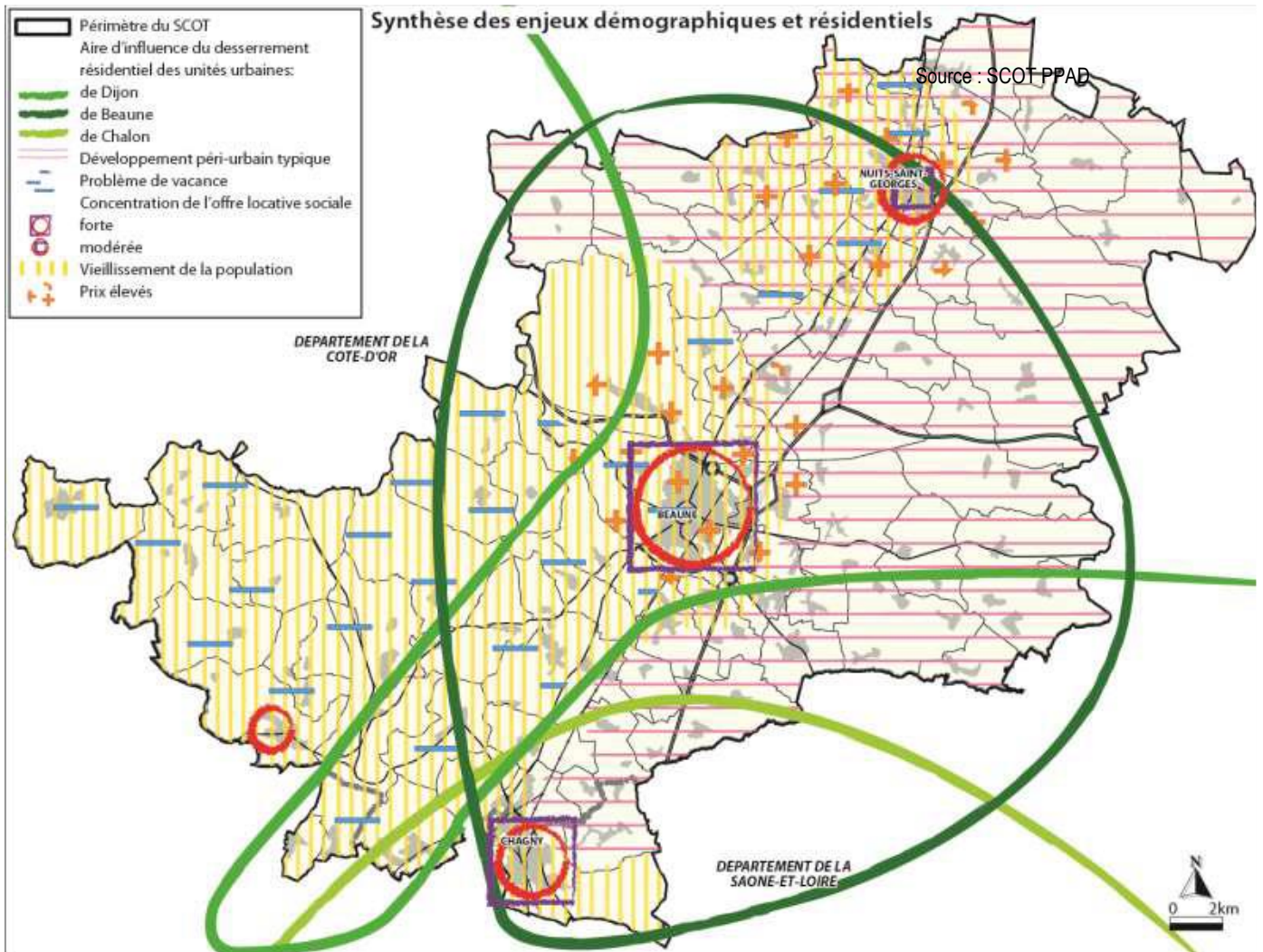
Libellé	En 2015			
	Nombre de logements vacants	Part des logements vacants depuis plus de 2 ans en 2015	% LV construits avant 1949	% LV 1 ou 2 pièces
Beaune	1421	43%	58%	51%
Chagny - Corpeau	329	43%	72%	43%
Nolay	183	60%	81%	30%
Côte	837	62%	87%	38%
Plateau et secteur de Nolay	157	61%	87%	46%
Périphérie de Beaune	72	53%	74%	32%
Plaine	210	44%	80%	35%
ENSEMBLE CABCS	3209	50%	72%	44%

Tableau 18 Caractéristiques des logements vacants
Source Filocom 2015 – MEEDDM



Une population âgées en quête de logements

Les communes de Chagny et de Corpeau constatent une augmentation des demandes de personnes âgées pour intégrer le logement locatif (social ou libre), faute de pouvoir continuer d'entretenir leur maison, obligeant parfois des seniors à quitter la commune pour se loger ailleurs.



Source : SCOT PPAD

Enjeu

Le potentiel du territoire pour attirer de nouveaux habitants

L'attractivité résidentielle de Chagny, notamment pour une population venant de Beaune est due à son caractère de centralité (relais de services et d'équipements), à son industrie mais également à sa position sur l'axe ferroviaire Chalon/Beaune (manque cependant de liaison ferroviaire sur l'axe Paris Lyon) et au prix attractif du foncier dans le territoire.

Malgré la volonté de ne plus étendre l'emprise bâtie sur le territoire, les atouts de la ville réside :

- dans la possibilité de redensification ponctuelle du pavillonnaire
- ré-investissement du bâti ancien et/ou vacant

de manière à proposer une offre adaptée aux possibles nouveaux arrivants à la recherche de conditions de logement plus favorables, mais aussi aux personnes âgées susceptibles de quitter la commune.

Cette action est essentielle, la perte d'usagers liée à l'affaiblissement de la fonction résidentielle pouvant fortement fragiliser la centralité de Chagny et donc du territoire de son bassin de vie.

5 – Fonction identité

La fonction identitaire est étroitement liée aux aménités naturelles, culturelles, sociales dont disposent les territoires, qui sont créateurs d'attractivité. On distingue alors deux dimensions principales :

- Une dimension traitant de l'attachement de la population à cette centralité, au travers d'un lien symbolique et culturel,
- Une dimension où il est davantage question de rayonnement et de notoriété, pour les usagers, notamment extérieurs au territoire.

L'évaluation de la fonction identitaire est assez délicate, car elle prend en compte de nombreux paramètres qualitatifs, dont la donnée reste aujourd'hui difficile à créer.

5.1 – Zone écrien des Climats de Bourgogne

Inscrite au Patrimoine Immatériel de l'Unesco, Chagny est devenue un **Site Patrimonial Remarquable**.

Les Climats du vignoble de Bourgogne ont été inscrits au patrimoine de l'UNESCO le 4 juillet 2015.

L'inscription constitue une reconnaissance du caractère unique de la Côte Viticole entre Dijon et Beaune et jusqu'à Santenay. Paysages remarquables, patrimoine bâti exceptionnel, savoir-faire unique, tels sont les éléments qui ont permis ce classement.

L'inscription au Patrimoine mondial est liée à la mise en œuvre d'un plan de gestion, qui se traduit par un plan d'actions. Ce dernier a fait l'objet d'une première Convention cadre signée en 2017, pour une durée de 3 ans. Il est question aujourd'hui de poursuivre ce travail à l'horizon 2021-2024. Ce programme s'articule sur plusieurs thématiques : la connaissance, la sauvegarde, la valorisation, le développement et les coopérations.

Les gestionnaires du Bien, en accord avec les services compétents de l'État, ont mené depuis 2011 une étude de définition des protections sur le territoire. Le diagnostic réalisé a proposé d'étendre la protection au titre des sites à l'ensemble du périmètre du Bien et de créer des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur les communes concernées, en totalité ou partiellement.

Chagny se situe dans la zone écrien s'est doté d'une AVAP

Le tracé de la zone écrien, définie au regard des enjeux de gestion, repose au sud, sur des délimitations physiques permettant de prendre en compte les enjeux paysagers perceptibles depuis le pied de Côte Chagny s'est doté d'une AVAP en décembre 2019.

L'identité culturelle de Chagny est fortement liée à la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville. Les monuments et la cité historique mais aussi le patrimoine paysager sont à préserver. La valorisation de ces patrimoines doit permettre de maintenir la fréquentation touristique et développer le tourisme culturel. La proximité du tourisme vitivinicole, très développé dans les communes avoisinantes et la **position de "porte d'entrée" de Chagny vers ce patrimoine remarquable** est une piste à privilégier.

« Il ne s'agit pas seulement de la mise en valeur d'objets mémoires mais il s'agit de mettre en œuvre une évolution raisonnée du territoire dans une vision durable et dynamique qui permette à la fois le témoignage d'un passé séculaire et le soutien d'activités porteuses d'avenir par leur originalité et leur unicité (la majorité du territoire des crus du vignoble de Bourgogne). »

AVAP Chagny Rapport de présentation

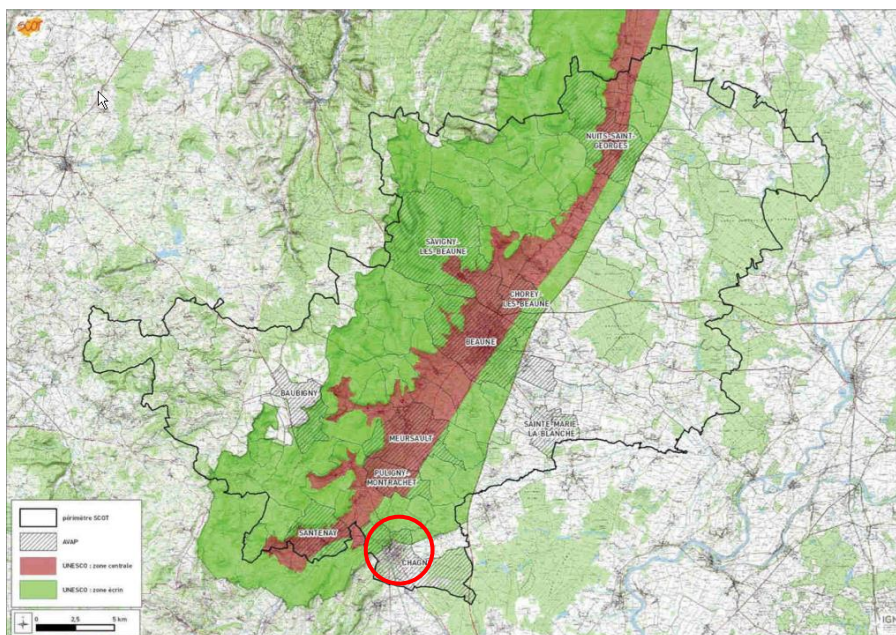


Illustration 1 : Carte du Bien Universel inscrit par l'UNESCO au Patrimoine Mondial de l'Humanité et communes ayant souhaité s'engager dans la création d'une AVAP (celles de la Communauté d'Agglomération « Beaune Côtes et Sud »)

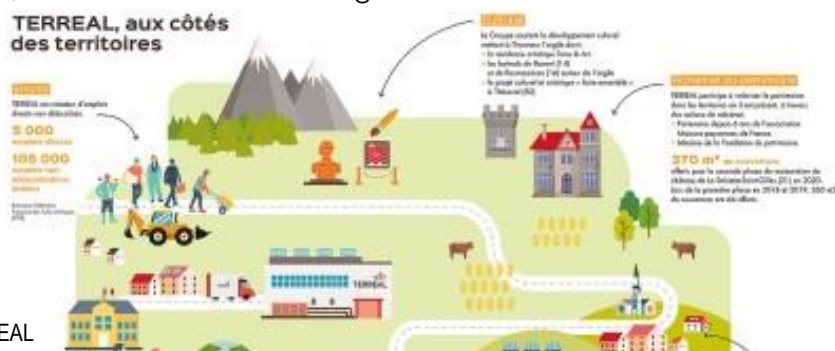
5.2 – Des pôles d'excellence permettant un rayonnement international

- Une politique artistique de la ville mise en place avec le ministère de la culture et a permis par le biais de 4 sculptures d'artiste prestigieux d'acquérir une renommée internationale dans le domaine de l'art conceptuel. Bien que solidement ancré dans la ville , ce patrimoine reste fragile et sa pérennité doit être assurée.
- Dans ce pays de vignoble d'excellence, Chagny qui possède aujourd'hui peu de vignoble, trouve une place particulière par sa connaissance des vins et le négoce, établissant ainsi des relations dans le monde entier.
Couplé à une tradition de foire inscrite à Chagny depuis le moyen âge, la tradition de foire aux vins s'est développée. Cette foire annuelle, appelée foire aux vins de table a eu lieu pour la première fois en aout 1950 aux muriers. Après quelques interruptions dans les années 1970, cette manifestation est reprise en 1977 pour s'arrêter définitivement en 1988.
- Maison Lamelloise, véritable institution de la gastronomie française assure un rayonnement à la ville depuis 1921.Nicots

5.3 – Une ville de métiers d'art et de savoir faire

L'histoire de Chagny a fait émerger des savoir-faire particuliers et encore présents bien que parfois peu visibles tant pour les habitants que pour les touristes.

- Terre de tradition tuilière liée à la richesse du sol, Chagny accueille groupe TERREAL qui s'investit dans son rôle d'acteur local et international. Sur le plan social et culturel, l'entreprise s'investit aux côtés des Compagnons du Devoir, sur la formation et l'enseignement.



Source : Site internet TERREAL

- L'aventure des moulins Nicot débute en 1872. De génération en génération, cette famille de meuniers a su faire prospérer l'entreprise en rachetant d'autres moulins. Aujourd'hui Nicot Meunerie est une entreprise multi-régionale présente sur 30 départements de la façade Est de la France. Rien qu'avec l'activité du moulin de Chagny, le groupe Nicot Meunerie réalise un chiffre d'affaires de 31 millions d'euros .Ses clients (à 80 % des artisans-boulangers et à 20 % des artisans ou des entreprises utilisatrices de farines spéciales) sont en Franche-Comté, en Bourgogne, dans le Rhône ou dans la Loire.
En 1982, une quarantaine de meuniers se regroupe, et vont créer la marque Banette , avec l'arrivée d'une farine (fabriquée par la meunerie Nicot à Chagny), d'une baguette, d'animations, de magasins.
- La tonnellerie tient également une place importante. La tonnellerie Seguin Moreau fabrique plus de 9 000 fûts par an et avec un site en Californie assoie son rayonnement mondial.

Enjeu

Si le vin reste une identité forte, ces savoir-faire démarquent Chagny comme ville particulière dans cette entité viticole.

La voie royale, puis le canal, le transport ferroviaire, la RN6 ont généré deux types d'activités : l'accueil des voyageurs et celle d'entretien de leurs moyens de transport.

Les savoir-faire ont fait émerger des pôles d'excellence comme la Maison Lamelloise ou le groupe TERREAL, mais d'autres activités restent moins connues comme la tonnellerie, la sellerie... et peuvent apporter une véritable valeur ajoutée à l'identité du territoire.

5.4 – Une culture populaire largement partagée

L'une des originalités de Chagny réside dans son **carnaval**, dont la trace remonte au Moyen-âge avec les fêtes du blé. La Mi-Carême actuelle débute en 1921 à l'initiative de deux Poilus rescapés et du Comité des fêtes de bienfaisance.

Les rues de la ville sont animées par un défilé carnavalesque, des fanfares et une fête foraine prend place sur le terrain proche de la Poste (Place Marcel Charollais).

Cette fête traditionnelle qui fait partie intégrante du patrimoine culturel local attire pendant deux week-end de nombreuses formations musicale (françaises et étrangères) et un public nombreux (des milliers de visiteurs).

L'association compte 53 membres et les chars sont conçus tout au long de l'année.

Le **festival de théâtre amateur** se tient depuis 20 ans à Chagny

Ces événements populaires sont fédérateurs, impliquant un investissement des habitants, des acteurs économiques et associatifs, des écoles,..... et favorisent la mixité sociale et générationnelle.

Ils participent également au rayonnement culturel et économique de la ville et favorise les échanges culturels nationaux et internationaux.

Avec 76 associations pour 5 500 habitants Chagny, la ville dispose d'activités multiples. Impliquer dans le soutien de celles-ci la ville dispose d'un service Vie associative pour les aider notamment au montage des dossiers de subvention, la mise à disposition de locaux.

Source : magazine d'informations
municipales N°01 novembre 2020

LES ASSOCIATIONS CHAGNOTINES EN CHIFFRES



Enjeu

L'implication culturelle de la ville, des industries et des habitants de Chagny assure un rôle fédérateur nécessaire au niveau de la population mais également un rayonnement régional et international. Ayant peu de vignobles, la place « marginale » de Chagny dans ce secteur de production de grands crus est un levier de développement non négligeable s'il est conforté.

Reposant en partie sur des grandes manifestations festives, cette fonction identitaire est fragilisée par les conséquences de la crise sanitaire.

6 – Végétation et paysage urbain – Enjeu de biodiversité

Chagny se situe entre les vignobles de la Côte de Beaune au nord et à l'ouest, des paysages mixtes et cultivés sur une grande partie du territoire à l'est et la Côte Chalonnaise au sud.

La carte des petites régions naturelles de Bourgogne, établie par la DREAL, recense 3 petites régions qui constituent la commune :

- Les plaines de Beaune et de Chalon-sur-Saône : paysage plat, caractérisé par la géométrie du parcellaire agricole ; les vues sont larges, arrêtées par une végétation accompagnant principalement les voies d'eau et certaines infrastructures, etc.
- Le vignoble de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune, la Côte chalonnaise : le relief est plus élevé, chahuté ; les crêtes sont occupées par des boisements partiellement entrecoupées de pelouses sèches calcaires, etc. les vues sont relativement fermées ou au contraire très lointaines depuis un point situé en belvédère.
- La vallée de la Dheune : elle occupe les fonds plats où l'agriculture reste très présente.

Cette position à cheval sur trois petites régions naturelles est source de complexités, de richesses, écologiques et paysagères.

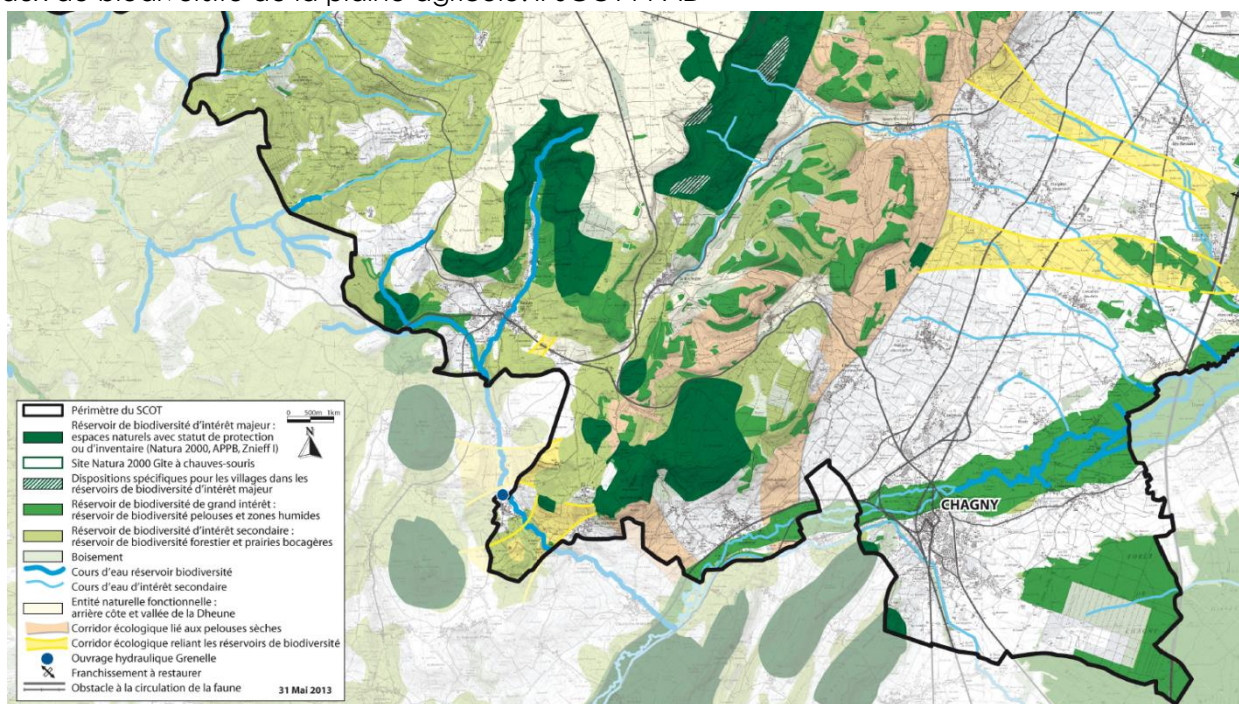
6.1 - Préserver la biodiversité

Le maintien des continuités écologiques entre les principales zones réservoirs de biodiversité est indispensable. Il se traduit par la préservation d'espaces libres de construction (ou libre d'obstacles) entre les espaces naturels remarquables. **Le corridor de la vallée de la Dheune est d'intérêt majeur.**

Le bassin versant de la Dheune, d'une superficie de 1 039 km², s'étend sur les deux départements de Côte d'Or et de Saône et Loire, au sein de la région Bourgogne. Il fait l'objet depuis 2008 d'une démarche de Contrat de Rivières, initiée par l'EPTB Saône et Doubs. Le bilan du Contrat de rivière a fait apparaître que plus d'une trentaine d'actions avaient été menées pour améliorer durablement la qualité des eaux sur le bassin versant de la Dheune (assainissement essentiellement). Au niveau des rivières, plus d'une vingtaine d'actions (pour un montant d'un million d'€) ont été réalisées : restauration de la continuité écologique, restauration physique, gestion des zones humides

Données du SCOT

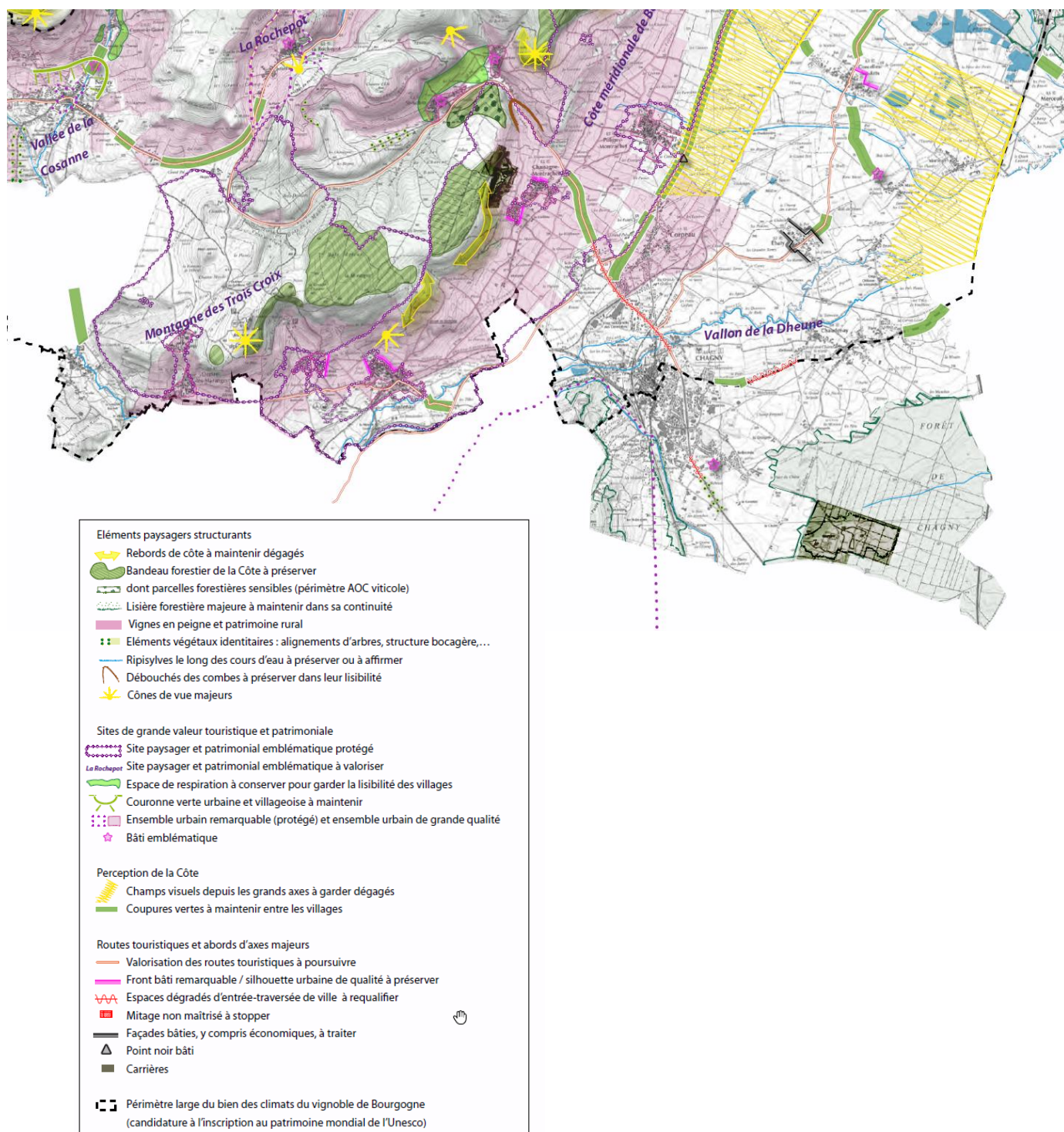
« Les espaces de transition entre les côtes et la plaine, inscrits dans le « couloir urbain » entre Chagny et Nuits Saint-Georges, nécessitent un projet global de valorisation de la biodiversité avec notamment un renforcement des continuités écologiques basées sur les cours d'eau et leur ripisylve, qui pourraient ainsi matérialiser des coupures vertes entre les villages. Outre le développement de la biodiversité dans les espaces urbains par la mise en valeur des cours d'eau et des espaces verts, un maillage écologique nord/sud pourrait être réalisé à partir du réseau de plans d'eau et de milieux humides qui constituent les seuls noyaux de biodiversité de la plaine agricole. » SCOT PPAD



6.2 - Préserver les paysages structurants du territoire

Il s'agit de préserver et de mettre en continuité des ensembles paysagers de qualité, naturels et urbains, qui concourent à l'attractivité touristique du territoire. Cela passe, entre autre, par le maintien des coupures paysagères entre les villages, la valorisation de la trame bleue, le traitement des lisières de villes et des entrées urbaines.

Données du SCOT



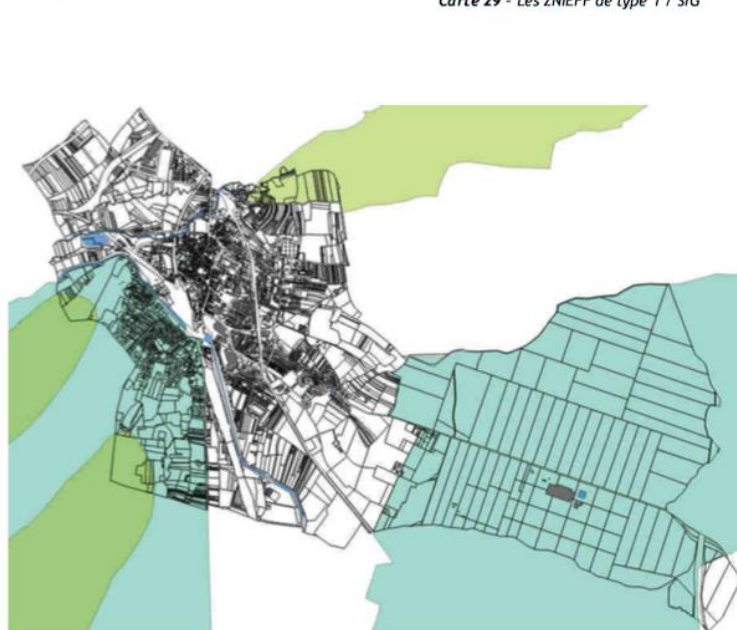
Chagny est également incluse dans :

- La ZNIEFF COTE CHALONNAISE DE CHAGNY A SALORNAY-SUR-GUYE (Identifiant national : 260014816).
Le territoire s'étend de Chagny à Salornay-sur-Guy et comprend une grande majorité de la Côte chalonnaise.
Les chaînons calcaires du Jurassique moyen et supérieur sont occupés par une végétation composée de prairies et de pelouses sèches, de fourrés de Buis, de boisements de feuillus et de plantation de résineux. Le vignoble couvre parfois des surfaces importantes en pied de côte. Sur les sols plus profonds des bas de versants et des fonds de vallées, la prairie bocagère alterne avec des cultures.
Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats variés (friches calcaires, forêts et cours d'eau) avec la faune et la flore inféodée. Certaines espèces végétales et animales ont de plus un caractère méridional.
- La ZNIEFF VALLEE DE LA DHEUNE (Identifiant national : 260014814)
La vallée de la Dheune traverse la plaine de Saône en creusant un lit peu profond dans les argiles et marnes de cette région. Dans un paysage où alternent majoritairement cultures et massifs forestiers, le bassin de la Dheune entre Chagny et la Saône présente encore des prairies inondables. Ce site d'intérêt régional héberge des espèces de faune et de flore rares liées aux prés de fauche. Les prairies inondables de fauche mésohygrophiles à mésophiles constituent des habitats d'intérêt régional devenant de plus en plus rare dans ce secteur. A ces milieux prairiaux est associé un patrimoine faunistique et floristique remarquable

C.1.2 Les ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt écologique Faunistique et Floristiques

Carte 29 - Les ZNIEFF de type 1 / SIG

- Dheune**
ZNIEFF de type 1 identifiant 260014814
- Zone de protection des prairies humides et mégaphorbiaires comme habitats déterminants.
Comme autres habitats sont concernés :
- Eaux douces stagnantes
 - Eaux courantes
 - Landes, fruticées, pelouses et prairies
 - Tourbières et marais
 - Prairies améliorées
 - Cultures
- Chalonnaise de Chagny à Cluny**
ZNIEFF de type 2 identifiant 260014816
- Zone de protection des landes, fruticées, pelouses et prairies comme habitats déterminants.
Comme autres habitats sont concernés :
- Forêts
 - Falaises continentales et rochers exposés
 - Grottes
 - Bocages
 - Carrières
- Forêt de Marlou, Chagny, Gergy et étang de Gergy**
ZNIEFF de type 2 identifiant 260014873
- Zone de protection des eaux douces stagnantes comme habitats déterminants.
Comme autres habitats sont concernés :
- Landes, fruticées, pelouses et prairies
 - Prairies humides et mégaphorbiaires
 - Forêts
 - Tourbières et marais



7 – Synthèse des enjeux

